



# Rapport budgétaire

CA 2019

**Conseil municipal**

**du 6 juillet 2020**

VIE  
MUNICIPALE

**Reims**.fr

# Sommaire

<b><u>1<sup>ère</sup> partie - L'évolution des grands équilibres financiers</u></b>	<b>p.10</b>
A - Une stabilité de la fiscalité	p.10
B - Un autofinancement des investissements à son plus haut	p.11
1 – Un niveau d'épargne brute sans précédent	p.11
2 – Des montants d'investissement jamais atteints	p.14
3 – Un désendettement massif	p.17
C - Les transferts de compétence avec la Communauté urbaine du Grand Reims	p.21
D- La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la contractualisation	p.22
E – Le maintien d'un haut niveau de service	p.26

**II<sup>ème</sup> partie – Les recettes de fonctionnement** **p.27**

A - Les recettes de fonctionnement p.27

B – La présentation par chapitre p.28

1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges p.28

2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes  
diverses p.29

3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes p.33

4. Chapitre 74 – Les dotations et participations p.40

5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante p.44

6. Chapitre 76 – Les produits financiers p.45

7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels p.46

8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions p.47

**III<sup>ème</sup> partie – Les dépenses de fonctionnement** **p.48**

A – Les dépenses de fonctionnement p.48

B – Présentation par chapitre p.49

1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général p.49

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés p.52

3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits p.55

4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante p.56

5. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	p.58
6. Chapitre 66 – Les charges financières	p.58
7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	p.59
8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	p.60

## **IVème partie - Les recettes d'investissement** **p.61**

A – Les recettes d'investissement	p.61
B – Présentation par chapitre	p.62
1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	p.62
2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.63
3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	p.64
4. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.65
5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.65

## **Vème partie – Les dépenses d'investissement** **p.66**

A – La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement	p.66
B - La présentation par chapitre	p.67
1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.67
2. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.67
3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.67
4. Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement	p.68

## **VIème partie – Les budgets annexes**

**p.74**

A – Le budget annexe du Restaurant municipal p.74

B – Le budget annexe Zac Sernam Boulingrin p.76

I – Le budget de fonctionnement p.76

II –Le budget d'investissement p.77

Annexe 1 : Les ratios légaux p.78

Annexe 2 : Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie p.81

Annexe 3 – Définitions et méthodologie p.92

Annexe 4 – Mutualisation des services p.94

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2018	CA 2019	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement	266,2	254,8	-11,4
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	194,1	194,2	0,1
<b>Épargne de gestion</b>	<b>72,1</b>	<b>60,6</b>	<b>-11,5</b>
Intérêts de la dette	5,3	4,7	-0,6
<b>Épargne brute</b>	<b>66,8</b>	<b>55,9</b>	<b>-10,9</b>
Capital de la dette	33,7	34,0	0,3
<b>Épargne nette</b>	<b>33,2</b>	<b>21,9</b>	<b>-11,2</b>
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement hors dette	70,3	56,9	-13,5
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	17,1	19,3	2,2
<b>Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette</b>	<b>20,1</b>	<b>15,7</b>	<b>-4,4</b>

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2018	CA 2019	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	245,7	248,9	3,2
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	193,9	194,1	0,2
<b>Épargne de gestion retraitée</b>	<b>51,8</b>	<b>54,8</b>	<b>3,0</b>
Intérêts de la dette	5,3	4,7	-0,6
Remboursement par la CU des intérêts de la dette théorique	-0,8	-0,7	0,1
<b>Épargne brute retraitée</b>	<b>47,3</b>	<b>50,9</b>	<b>3,6</b>
Capital de la dette	33,7	34,0	0,3
Dette récupérable sur emprunt théorique transféré	-3,0	-3,1	-0,1
<b>Épargne nette retraitée</b>	<b>16,6</b>	<b>20,0</b>	<b>3,4</b>
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement retraitées	71,3	58,3	-13,0
Recettes réelles d'investissement retraitées	34,6	22,6	-12,0
<b>Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette</b>	<b>20,1</b>	<b>15,7</b>	<b>-4,4</b>

Afin de faciliter la lecture comparative des comptes administratifs depuis de nombreuses années, les deux tableaux ci-dessus retracent l'évolution des équilibres financiers selon les mêmes retraitements que ceux utilisés au cours des années précédentes. Une présentation complémentaire issue de la contractualisation financière avec l'Etat sera effectuée qui intégrera les retraitements propres prévus dans la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Le détail des retraitements effectués figure en annexe 3. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles notamment les cessions d'actifs.

Les dépenses d'investissement 2018 intègrent les opérations comptables liées à la création de la ZAC Sernam Boulingrin (19,27 M€), ce qui explique en partie la variation constatée entre les exercices 2018 et 2019.

Si l'analyse du compte administratif de l'année 2019 permet d'apprécier les résultats budgétaires de la collectivité du dernier exercice, elle permet également de mettre en lumière les résultats de la gestion de ses comptes par l'Exécutif municipal au cours du mandat qui vient de se terminer et de les comparer aux objectifs et engagements pris il y a maintenant 6 ans.

La présente note montrera que l'ensemble des objectifs fixés en matière financière ont été respectés et même dépassés, sur le seul exercice 2019, et tout au long du mandat.

Ainsi :

- les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement maîtrisées,
- la fiscalité a été baissée puis stabilisée,
- les objectifs fixés au contrat de Cahors signé avec l'Etat ont été respectés et dépassés,
- l'épargne brute de la collectivité a atteint un très haut niveau,
- le recours à l'emprunt a été réduit et la dette de la collectivité a été sensiblement diminuée,
- les investissements, moteur de l'attractivité du territoire, de la qualité de vie des rémois et du maintien de l'emploi, ont atteint des niveaux historiques.

L'action menée par l'Exécutif municipal en 2019, dans le prolongement de celle menée depuis le début du mandat, a permis de laisser une situation financière de la collectivité très assainie par rapport à celle issue du mandat précédent.



Une nouvelle fois, la Ville de Reims a été récompensée **en 2019** en obtenant, au Podium des Municipalités de l'Odis, le résultat suivant :



**Gestion : Trophée Or**

A l'heure de la rédaction de la présente note, force est de constater que la rigueur de gestion, qui a permis un désendettement massif de la collectivité, montre toute sa pertinence. Outre le financement des actions à mener sur le futur mandat, cette situation très favorable lui permettra d'atténuer les effets financièrement très lourds de la crise sanitaire de la pandémie de Covid 19.

## lère partie – L'évolution des grands équilibres financiers

### **A. Une stabilité de la fiscalité**

L'équipe municipale s'était engagée, en 2014, à ne pas augmenter la pression fiscale. En neutralisant les effets de la baisse des taux municipaux décidée en 2017 pour compenser la hausse des taux intercommunaux, le tableau ci-dessous démontre que cet engagement a été tenu.

	<b>Collectivité</b>	<b>2013</b>	<b>2019</b>
<b>Taxe habitation</b>	<b>Ville de Reims</b>	20,75%	19,19%
	<b>Intercommunalité</b>	7,59%	8,87%
<b>Taxe foncière</b>	<b>Ville de Reims</b>	30,71%	29,26%
	<b>Intercommunalité</b>	0%	1,45%
<b>Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>Ville de Reims</b>	30,72%	24,1%
	<b>Intercommunalité</b>	0%	8,08%

<b>TEOM</b>	<b>Intercommunalité</b>	8,95%	7,08%
-------------	-------------------------	-------	-------

Cette stabilité des taux de la Ville de Reims est à comparer avec l'évolution des taux des autres collectivités de même strate au cours de la même période, nombre d'entre elles ayant fait le choix de compenser la baisse des dotations versées par l'Etat par une hausse de la fiscalité locale.

Il convient également de noter les baisses décidées par la collectivité pour ce qui concerne différentes taxes et redevances payées par les contribuables rémois dont :

- la 1<sup>ère</sup> heure gratuite dans les parkings en ouvrage, au bénéfice de tous,
- le 1<sup>er</sup> ¼ heure gratuit dans le stationnement de voirie, au bénéfice de tous,
- la baisse de la taxe sur la publicité extérieure, au bénéfice des entreprises,
- la baisse de certains droits de place, au bénéfice des entreprises.



Les engagements de modération de la pression fiscale, vecteur d'attractivité pour les entreprises et de pouvoir d'achat pour les rémois, pris en début de mandat, ont été pleinement respectés.

## **B. Un autofinancement des investissements à son plus haut**

### **1 – Un niveau d'épargne brute sans précédent**

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Élément fondamental de la situation financière d'une collectivité, elle permet de juger de la capacité de la collectivité à financer le remboursement de sa dette puis d'autofinancer une partie de ses investissements.

L'Exécutif municipal s'était engagé, en début de mandat, à maîtriser les dépenses de fonctionnement de la collectivité afin d'améliorer l'autofinancement de ses investissements en ayant un recours raisonné à l'emprunt.

**En 2019, celle-ci s'élève à 50,86 M€, soit une hausse de 3,6 M€ par rapport à celle de l'exercice 2018 (+7,6%).**

Pour mémoire, le passage en communauté urbaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a impacté fortement le niveau de l'épargne brute de la collectivité, les transferts de compétences en investissement (notamment la voirie) s'étant traduits par une baisse de 10,9M€ de l'Attribution de Compensation (recette de fonctionnement) versée par la communauté urbaine du Grand Reims à la Ville de Reims.

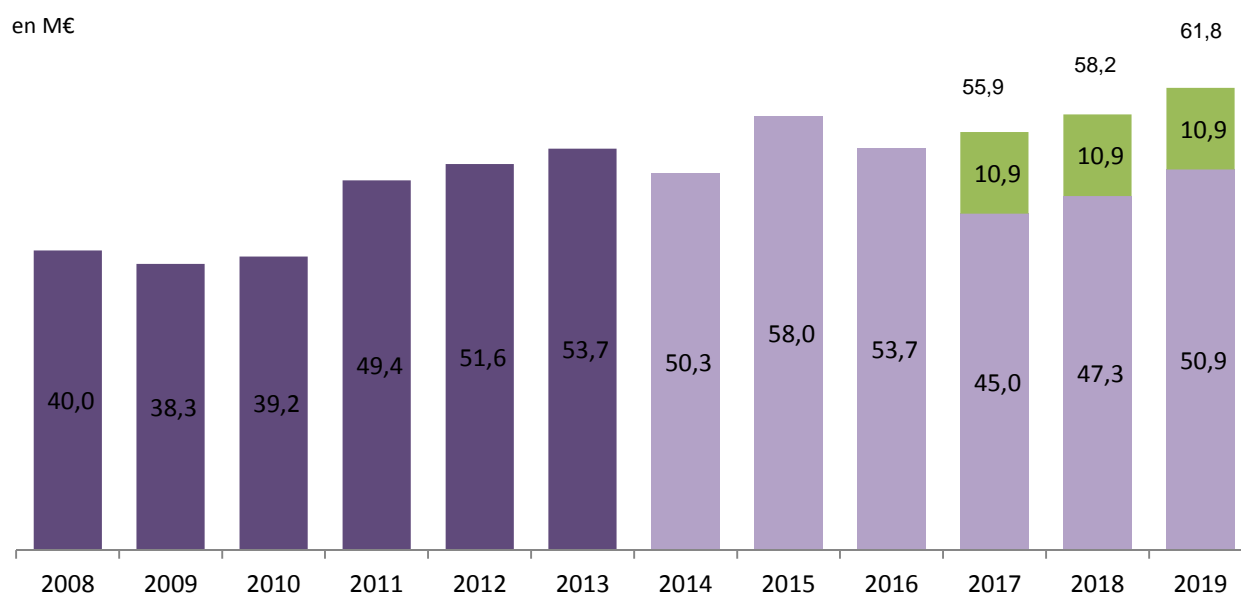
Aussi, pour pouvoir suivre à périmètre constant l'évolution de l'épargne brute de la Ville de Reims, convient-il d'ajouter ce montant à l'épargne brute constatée de 2017 à 2019.

## Evolution de l'épargne brute à périmètre constant par rapport à 2016

M€	2016	2017	2018	2019
<b>Epargne brute retraitée constatée au CA</b>	<b>53,7</b>	<b>45,0</b>	<b>47,3</b>	<b>50,9</b>
<b>Transfert d'épargne brute vers la CUGR au titre de l'investissement</b>		<b>+ 10,9</b>	<b>+ 10,9</b>	<b>+ 10,9</b>
<b>Epargne brute à périmètre constant</b>	<b>53,7</b>	<b>55,9</b>	<b>58,2</b>	<b>61,8</b>

Le taux d'épargne brute, hors transfert au titre de l'investissement, atteint 20% des recettes de fonctionnement. Une fois le transfert d'épargne brute intégré, il est près de 24%. Pour rappel, le seuil de vigilance en la matière est de 10%.

L'évolution de l'épargne brute au cours des dernières années est retracée dans le tableau ci-dessous :



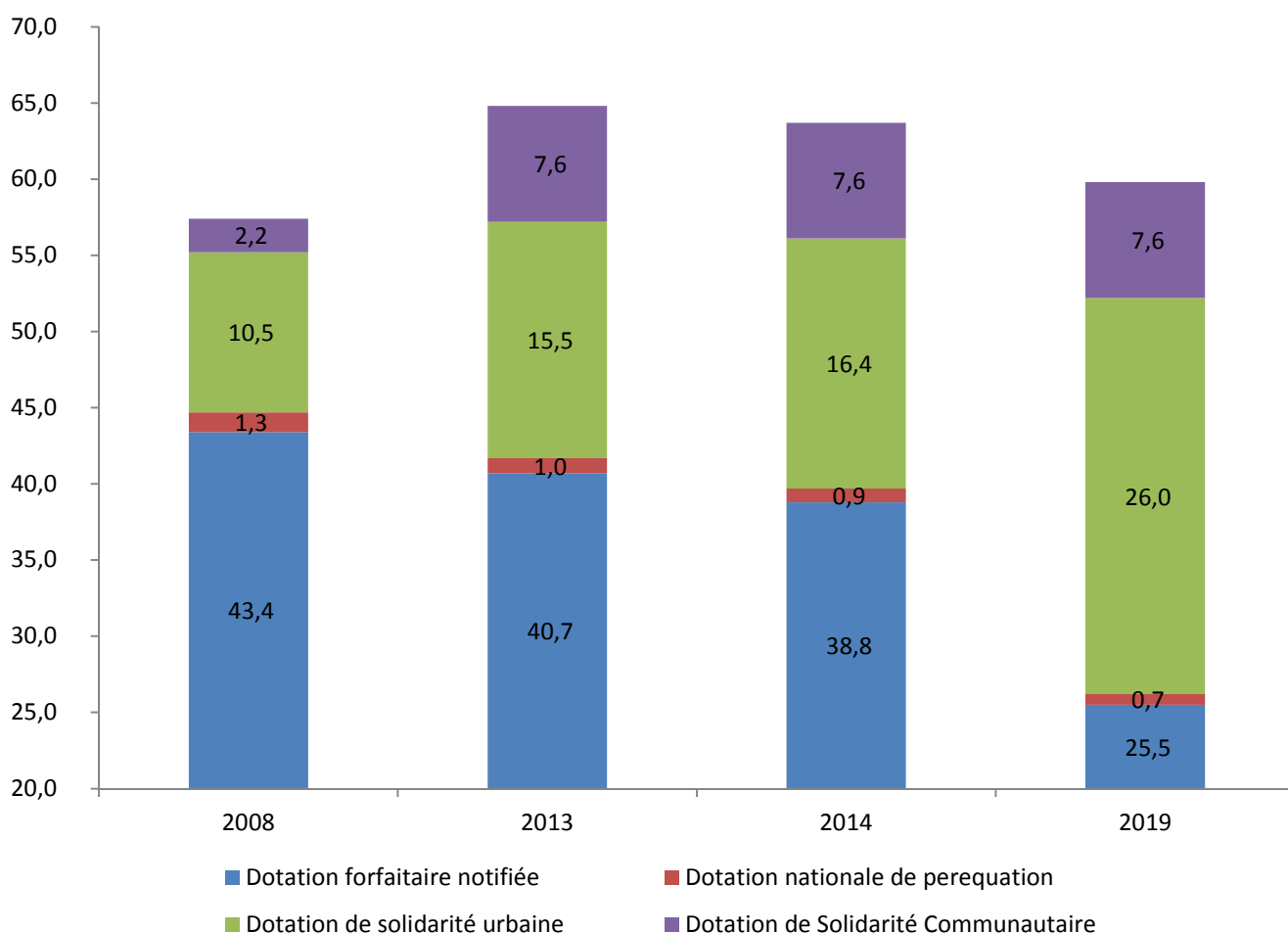
A périmètre constant, l'épargne brute progresse de +11,4M€ entre 2014 et 2019 et de + 21,7M€ entre 2008 et 2019.

La moyenne annuelle de l'épargne brute constatée aux comptes administratifs est de 51M€ sur la période 2014/2019, mais de 56M€ à périmètre constant, une fois le transfert de compétences à la communauté urbaine retraité. Elle était de 45M€ en moyenne par an sur la période 2008/2013.



**L'épargne brute a donc progressé, en moyenne annuelle, de plus de 23% au cours du mandat 2014/2020. Les engagements pris devant les Rémois au début de ce mandat ont ainsi été pleinement respectés.**

Cette évolution est d'autant plus remarquable que le niveau des recettes (DGF, DSC et DSU) est inférieur de 3,9 M€ en 2019 par rapport à 2013 alors qu'il était supérieur de 7 M€ en 2013 par rapport à 2008 comme l'atteste le tableau ci-dessous.



## 2 - Des montants d'investissements jamais atteints

Ces montants d'épargne brute ont permis à la Ville de Reims d'assurer un haut niveau d'investissement en limitant fortement le recours à l'emprunt.

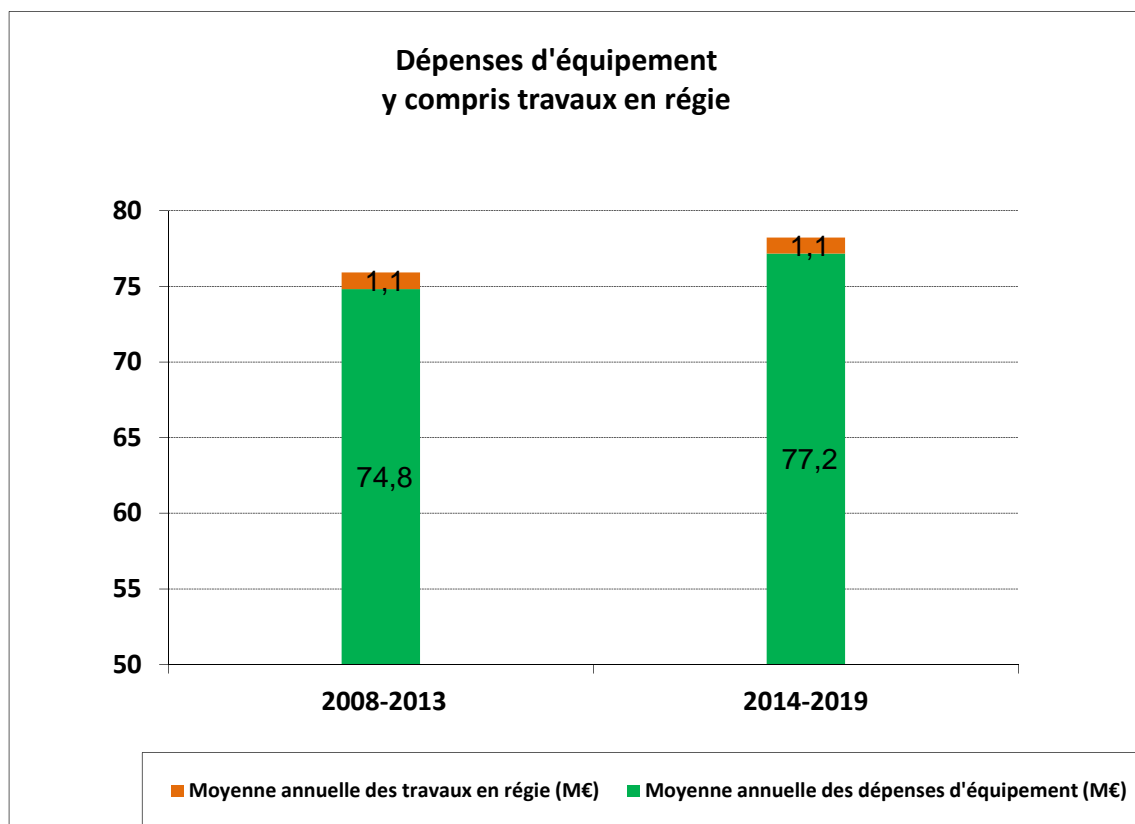
Ainsi, les dépenses d'équipement, (hors travaux en régie, dépenses budget annexe Sernam Boulingrin et dépenses prises en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims), ont atteint **56,23 M€ en 2019**, contre 51 M€ en 2018.

En intégrant les travaux en régie (1,3M €), les dépenses effectuées sur le budget annexe Sernam Boulingrin (3,2M €) et celles exécutées, au titre des compétences transférées en 2017, par la Communauté urbaine du Grand Reims (19,6M €, dont 18,4M€ au titre de la voirie et 1,2M€ au titre du campus Sciences po.), **les dépenses d'investissement 2019 s'élèvent à 80,35 M€, soit 3,8M€ de plus** par rapport à l'exercice 2018, qui avait déjà connu un niveau de dépenses très élevé.

Les dépenses d'investissement ont connu, ces dernières années, une très forte croissance, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2019
Subventions d'équipement	1,83	0,89	0,82	2,17
Dépenses d'équipement	63,17	35,79	50,18	54,06
Travaux en régie	0,23	2,05	0,86	1,31
Dépenses Budget Annexe Sernam Boulingrin	0	0	3,7	3,22
Dépenses transférées à la CUGR	0	25,53	21,03	19,59
Total	<b>65,23</b>	<b>64,25</b>	<b>76,59</b>	<b>80,35</b>

Sur une période d'analyse plus longue, on constatera que le niveau des dépenses d'investissement effectuées sur le mandat a été très élevé.

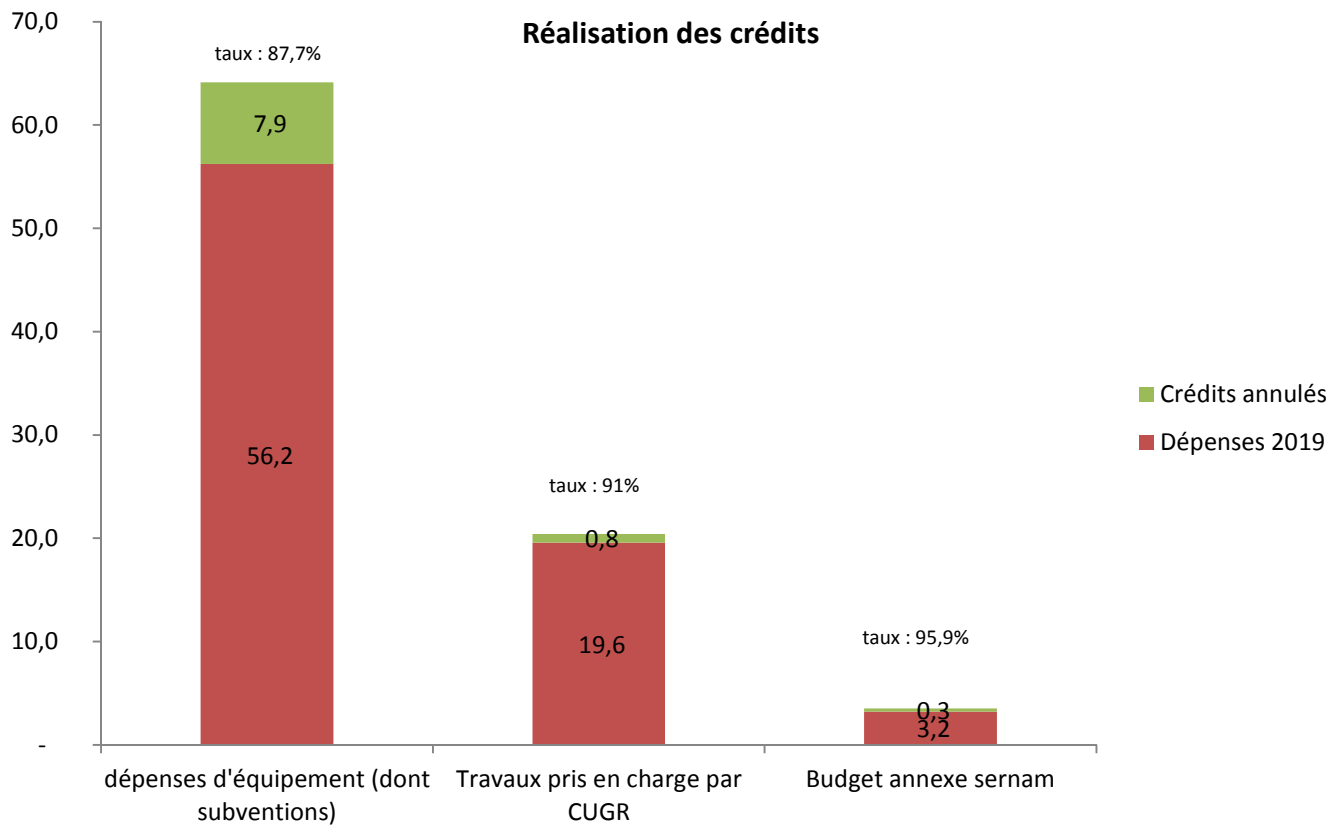


Sur le mandat 2014/2019, ce sont près de 470 M€ qui auront été investis sur le territoire de la Ville de Reims.



**L'engagement pris en début de mandat, d'investir massivement sur le territoire de la Ville de Reims a donc été pleinement atteint.**

Au total, le taux de réalisation des investissements sur le territoire de la Ville de Reims dépasse celui, déjà très élevé atteint en 2018 (89%). En effet, il est, en 2019, **de 89,7%**, composé comme suit :

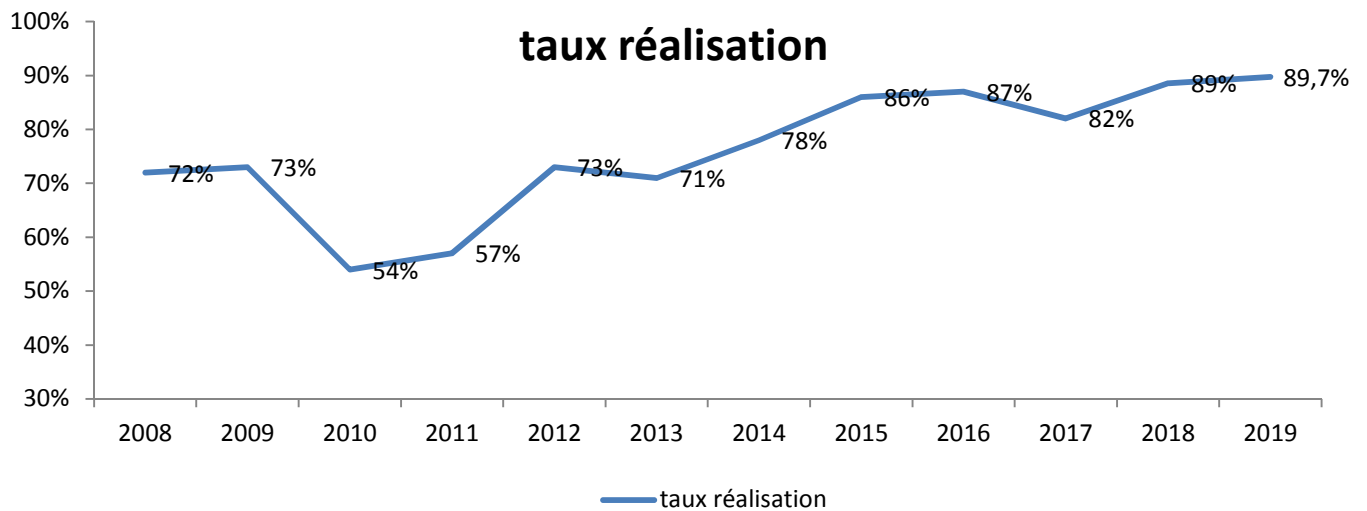


(\*) hors travaux en régie





Sur la durée du mandat, les taux de réalisation ont sans cesse augmenté, preuve de la **rigueur des estimations budgétaires** et du travail engagé pour **mener à bien les projets d'investissement**, comme le montre le tableau ci-dessous :



### 3 – Un désendettement massif

L'engagement avait été pris, en 2014, d'engager une politique volontariste en matière de dépenses d'investissement, en ayant un recours modéré à l'emprunt.

L'évolution de l'endettement de la Ville de Reims à périmètre constant (après correction des effets de la création de la communauté urbaine), au cours de l'exercice 2019, répond à cet objectif.

	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2019
Encours porté par la Ville de Reims Budget Principal	272 457 088 €	253 485 839 €
Dette globalisée portée par la Ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	-25 081 152 €	- 21 969 088 €
<b>Dette nette</b>	<b>247 375 936 €</b>	<b>231 516 751 €</b>

Au 31 décembre 2018, l'encours de la dette de la ville **s'élevait à 247,4 M€.**

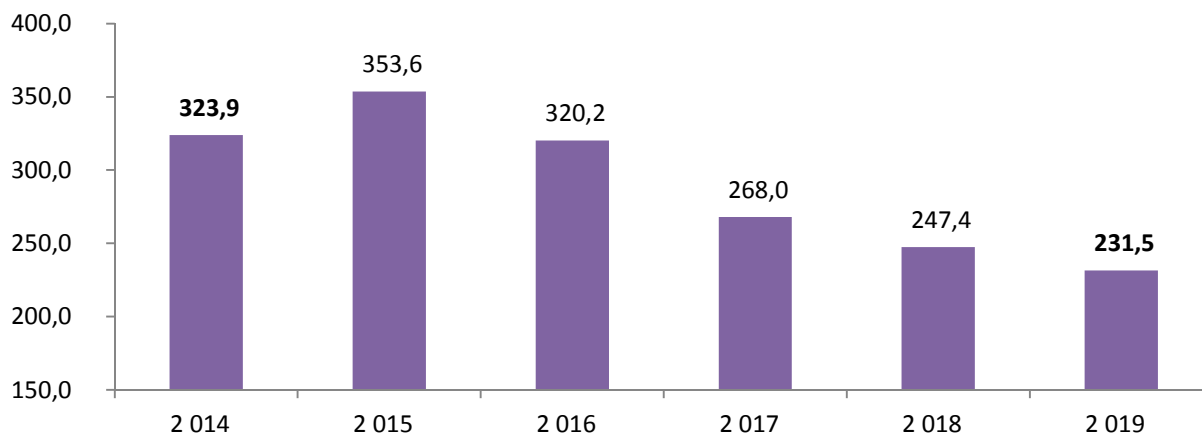
Après la neutralisation des effets de la création de la communauté urbaine sur l'encours, le niveau de l'encours de la dette supporté par le budget principal de la Ville de Reims s'élève à **231,5 M€ au 31 décembre 2019**.

**L'encours de la Ville de Reims a donc baissé de 15,9M€ en 2019.**

**Depuis le début du mandat, tous budgets confondus, l'encours de la Ville de Reims a évolué de la façon suivante :**

M€	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019
Encours global hors dette théorique	323,9	353,6	320,2	296,1	272,5	253,5
Dette globalisée portée par la Ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	néant			- 28,1	- 25,1	- 22,0
Encours global net	323,9	353,6	320,2	268,0	247,4	231,5

### Evolution de l'encours global net (M€)



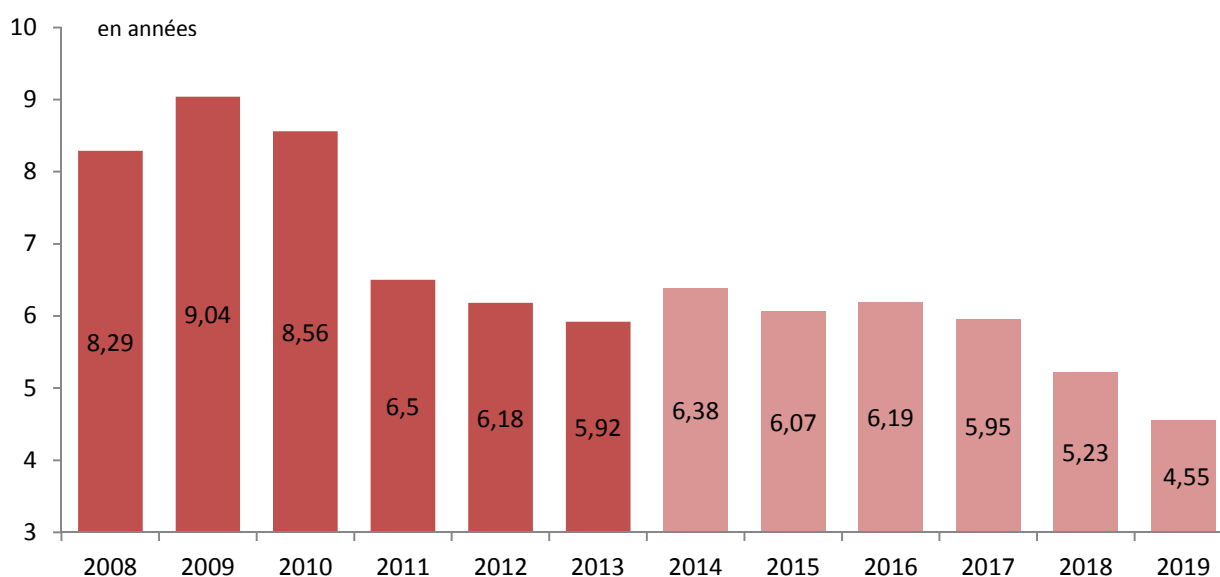
**L'encours global de la dette a baissé, sur cette période, de 92,4M€, soit près de 30% de la dette de la ville.**



**Les objectifs fixés en début de mandat, en matière d'encours de la dette, ont ainsi été pleinement respectés.**

**La capacité de désendettement**, qui mesure le temps nécessaire à la ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne passe de 5,2 ans en 2018 à **4,55 années au 31 décembre 2019**, loin du seuil de criticité fixé par l'Etat à 12 ans. L'encours de la dette intègre la dette prise en charge par la communauté urbaine. Il atteste du maintien d'une politique rigoureuse de gestion budgétaire qui se traduit par l'affichage d'un ratio de désendettement parmi les plus bas des villes de plus de 100 000 habitants.

#### Evolution de la capacité de désendettement :



**Passant ainsi sous la barre des 5 années de désendettement, ce sont près de 2 années d'amélioration entre 2014 et 2019. Par rapport à 2008, la capacité de désendettement s'améliore de 3,75 années.**

**L'engagement pris devant les rémois en début de mandat, d'assainir la situation financière de la Ville de Reims a été pleinement respecté.**

Les chiffres présentés ci-dessus, pour la période 2017 à 2019, prennent en compte les effets des transferts de compétences à la Communauté urbaine du Grand Reims en 2017, qui se traduisent par :

- un transfert d'épargne brute (investissement) de 10,9 M€
- la prise en charge par la Communauté urbaine de l'encours de la dette (théorique)

Ces effets retraités, la diminution de la capacité de désendettement de la Ville de Reims aurait été encore plus importante. Ainsi, pour 2019, les résultats auraient été les suivants :

	Impact CUGR non retraités	Impacts CUGR retraités
<b>Epargne brute</b>	50,86 M€	50,86M€ + 10,9M€ transféré CU = 61,8 M€
<b>Encours de la dette</b>	253,48 M€ - 21,97M€ remboursé par CUGR = 231,52 M€	253,48 M€
<b>Capacité de désendettement</b>	4,55 années	<b>4,10 années</b>

La capacité de désendettement retraitée des effets du passage en communauté urbaine, améliore encore la capacité réelle de désendettement de la Ville de Reims.

**Par ailleurs, avec un taux moyen de dette de 1,81%** (2,07% pour la strate des villes de plus de 100 000 habitants), les conditions financières auxquelles la ville emprunte continuent à être très satisfaisantes. (cf. : détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document). Pour rappel, ce taux était de 2,45% en 2014.



La stratégie de gestion de la dette de la collectivité a été particulièrement efficace, en ayant permis de bénéficier de taux plus attractifs, participant ainsi à l'objectif d'amélioration de la situation financière de la collectivité fixé en début de mandat.

## **C. Les transferts de compétence avec la Communauté urbaine du Grand Reims**

**La création de la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour conséquence des transferts de compétences qui se sont concrétisés de la manière suivante :**

- les charges ou les recettes de fonctionnement affectées aux compétences transférées ne sont plus assurées par la ville ; en contrepartie l'attribution de compensation a été ajustée pour tenir compte de ces modifications assurant ainsi une neutralité budgétaire,
- les charges d'investissement, telles que les travaux liés à la voirie n'étant plus assurées par la ville, l'attribution de compensation a été ajustée permettant ainsi à la communauté urbaine d'assurer les investissements des compétences transférées.

En contrepartie, l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine à la Ville de Reims a été diminuée d'un montant identique.

Par ailleurs, en application du protocole financier général et de la mise en œuvre de la neutralisation fiscale, la Ville de Reims a baissé ses taux d'imposition et la Communauté urbaine du Grand Reims a compensé, par l'attribution de compensation, la perte de produits fiscaux en découlant.

Les montants des attributions de compensation ont été fixés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges, au cours de ses séances de 2017 et 2018.

En 2019, cette commission s'est réunie à nouveau pour évaluer certains transferts de charge :

Pour la Ville de Reims, celle-ci a pris en compte les modifications suivantes :

- l'ajustement de l'attribution de compensation voirie : - 103 K€ (2 agents de la Ville de Reims travaillant à 100% pour la Communauté urbaine du Grand Reims en 2019)
- la restitution de la compétence fourrière automobile : + 39 K€
- la restitution au stationnement voirie de la Ville de Reims des parcs en enclos Médiathèque et Royale : - 70 K€

Pour rappel, le montant des attributions de compensation tient compte à la fois des recettes et des dépenses transférées, évaluées au regard des données issues des exercices antérieurs au transfert de compétence.

Hors régularisation exceptionnelle de l'attribution de compensation Sciences Po. liée à l'exercice 2017 (prise en compte en 2018), l'attribution de compensation totale versée par la Communauté urbaine du Grand Reims à la Ville de Reims s'élève donc à 22 927 140 € en 2019, contre 23 061 427 € en 2018.

#### **D. La maîtrise des dépenses de fonctionnement et la contractualisation**

Le périmètre des dépenses de fonctionnement de la Ville de Reims a évolué, entre 2018 et 2019, sous l'effet de :

- l'ajustement des effectifs consacrés à la voirie (2 agents de la Ville de Reims travaillant à 100% pour la Communauté urbaine du Grand Reims en 2019) :  
- 104 029 €
- la restitution de la compétence fourrière automobile : + 55 022 €
- la restitution au stationnement voirie de la Ville de Reims des parcs en enclos Médiathèque et Royale : + 43 210 €

*Les montants ci-dessus diffèrent de ceux des Attributions de Compensation évoqués au §C puisque ces derniers prennent en compte également les recettes et ne correspondent pas aux données des mêmes exercices budgétaires.*

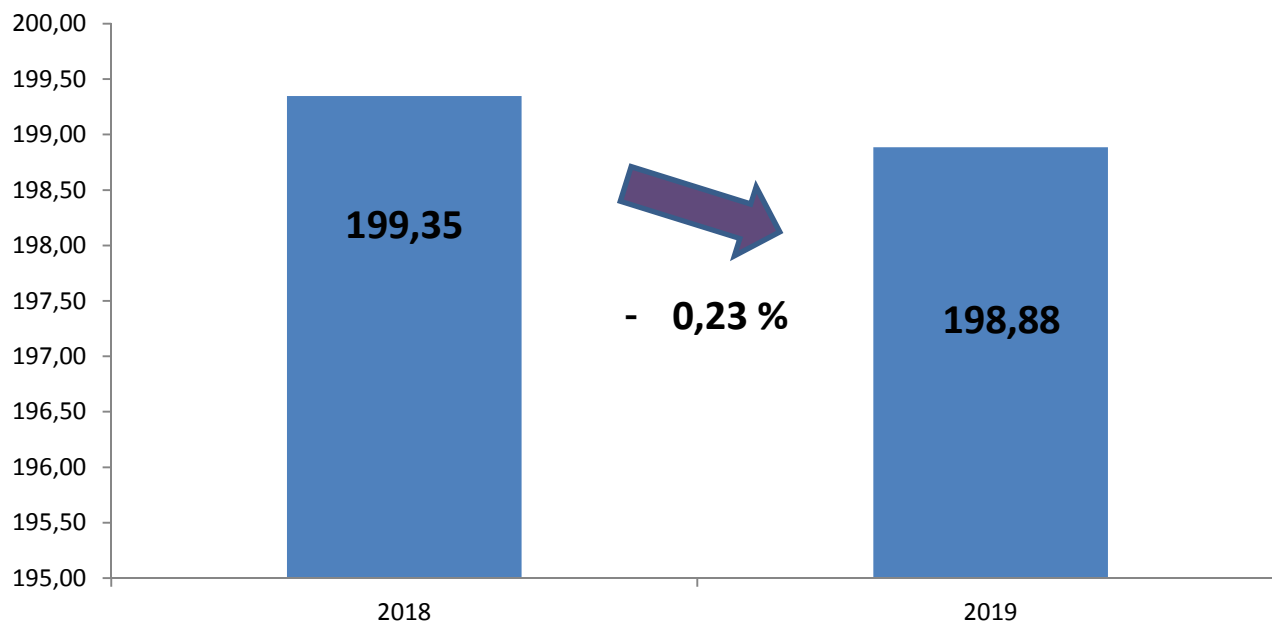
Ces transferts de compétences ont donc, au total, induit une baisse des dépenses de fonctionnement de 5 797 € de la Ville de Reims entre 2018 et 2019, qu'il convient d'ajouter au montant réel constaté en 2019 pour pouvoir le comparer, à périmètre constant, aux dépenses constatées au compte administratif 2018.

L'évolution des dépenses de fonctionnement, constatée au compte administratif 2019, est donc la suivante :

	CA 2018	CA 2019	Evolution 2018/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	199 346 641€	198 878 856 €	
Retraitement Transferts de compétences		+ 5 797 €	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant</b>	<b>199 346 641€</b>	<b>198 884 653 €</b>	<b>- 0,23 %</b>

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement **ont baissé de 0,23% entre 2018 et 2019**, après une baisse similaire entre 2017 et 2018.

## Baisse des dépenses de fonctionnement à périmètre constant (M€)



Cette baisse des dépenses de fonctionnement, indispensable à l'amélioration de l'épargne brute de la collectivité et à l'autofinancement de ses investissements, ne peut être obtenue que grâce à une gestion rigoureuse des crédits. **L'engagement pris en début de mandat en la matière a ainsi été pleinement respecté.**

Le contrat financier signé avec l'Etat le 25 juin 2018, fixant une évolution annuelle des dépenses de fonctionnement maximale de 1,2%, prévoit des modalités de calcul des dépenses de fonctionnement retraçant les atténuations de produits (chapitre 014) et les atténuations de charges (chapitre 013).

L'évolution des dépenses a été limitée aux plafonds ci-dessous :

Dépenses 2017 : 198 700 807 €

Plafond 2018 : 201 085 216 €

Plafond 2019 : 203 498 239 €



Les résultats de l'exercice 2019, prenant en compte les retraitements, sont les suivants :

CA 2019	
Dépenses réelles de fonctionnement	198 878 856 €
Retraitement atténuations de produits	-151 445 €
Retraitement atténuations de charges	-822 782 €
Retraitements liés aux transferts de compétence 2018	- 68 107 €
Retraitements liés aux transferts de compétence 2019	+ 5 797 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement contractuelles</b>	<b>197 842 319 €</b>

Les résultats incluant les retraitements confirment une baisse des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019, les dépenses contractuelles 2018 étant de 198 365 580 €.

L'analyse des résultats de l'exercice 2019 est la suivante :

Dépenses de fonctionnement contractuelles de référence (2017)	Maximum contractualisé dans le contrat financier (2017 majoré deux fois de 1,2%)	Dépenses de fonctionnement contractuelles constatées au CA 2019	Ecart par rapport au maximum contractualisé
198,700 M€	203,498 M€	197,842 M€	<b>5,66 M€</b>

La Ville de Reims a ainsi pleinement respecté l'objectif fixé dans le contrat financier signé avec l'Etat : l'écart entre les dépenses maximales prévues au contrat (203,498 M€) et les résultats de l'exercice 2019 (197,842 M€) est de 5,66 M€.



Alors que le contrat signé avec l'Etat limitait les collectivités dans la progression de leurs dépenses de fonctionnement à + 1,2%, **les efforts de gestion engagés par l'Exécutif municipal ont permis de faire diminuer ces dépenses contractualisées entre 2018 et 2019 de - 0,27%.**

## E. Le maintien d'un haut niveau de service

Que ce soit à travers les dépenses de fonctionnement ou celles d'investissement, la rigueur budgétaire ne signifie pas une baisse des services rendus aux Rémois. Par le choix de l'utilisation des crédits de fonctionnement et leur optimisation, grâce à l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la section d'investissement et le choix d'un investissement massif, l'équipe municipale a été en mesure d'assurer un haut niveau de service public aux Rémois.



En la matière, l'exercice 2019 a permis la finalisation des projets engagés au cours des années précédentes et de respecter les engagements pris devant les Rémois en début de mandat.

Sans pouvoir ici lister de manière exhaustive toutes ces réalisations, on citera notamment :

- L'accueil du Tour de France en 2019 et de la Coupe du Monde Féminine
- Le nouveau spectacle patrimonial Régalia
- Le festival « La Magnifique Society »
- L'installation de 200 caméras de vidéo-protection et le centre de supervision
- Le doublement des effectifs de la Police Municipale
- Le réaménagement des Promenades
- La ZAC Sernam Boulingrin avec le lancement des travaux de la Grande Salle Événementielle
- Le programme de numérisation des écoles
- Les réserves des musées et le lancement du nouveau Musée des Beaux Arts
- La maison de quartier des Epinettes et le lancement de celle de Pays de France
- La poursuite du Programme de Rénovation Urbaine
- Les aménagements urbains dont les abords de la basilique Saint Remi

## IIème partie – Les recettes de fonctionnement du budget principal

### A. Les recettes de fonctionnement

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>En %</b>
013 – Atténuations de charges	781 874	822 782	5,23%
70 – Produits des services	14 636 859	15 002 414	2,50%
<i>dont services mixtes</i>	3 242 370	3 305 550	1,95%
<i>dont autres produits</i>	11 394 489	11 696 864	2,65%
73 – Impôts et Taxes	161 539 087	163 667 255	1,32%
<i>dont contributions directes</i>	118 101 882	121 376 841	2,77%
<i>dont attribution de compensation</i>	23 115 003	22 927 140	-0,81%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000	7 580 000	0,00%
<i>dont FPIC</i>	2 413 082	1 813 381	-24,85%
<i>dont autres taxes indirectes</i>	10 329 120	9 969 893	-3,48%
74 – Dotations et Participations	61 871 149	61 904 483	0,05%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	51 614 247	52 206 823	1,15%
<i>dont compensations taxes d'habitation et foncière</i>	4 536 699	4 769 222	5,13%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	5 720 203	4 928 438	-13,84%
75 – Autres Produits de gestion courante	5 237 735	4 083 790	-22,03%
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>244 066 704</b>	<b>245 480 725</b>	<b>0,58%</b>
76 – Produits financiers	863 752	759 092	-12,12%
77 – Produits exceptionnels	20 543 976	6 450 158	-68,60%
<i>dont cessions foncières</i>	19 849 053	6 157 577	-68,98%
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	694 923	292 581	-57,90%
78 – Reprises sur amortissements et provisions	711 965	2 096 150	194,42%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>266 186 397</b>	<b>254 786 124</b>	<b>-4,28%</b>

## B. La présentation par chapitre

### 1. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>013 – Atténuations de charges, dont :</b>	<b>781 874</b>	<b>822 782</b>	<b>5,2%</b>
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>241 323</i>	<i>242 112</i>	<i>0,33%</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>540 550</i>	<i>580 671</i>	<i>7,42%</i>

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

## 2. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>70 – Produits des services, dont :</b>	<b>14 636 859</b>	<b>15 002 414</b>	<b>2,5%</b>
<i>Concessions dans les cimetières</i>	419 363	506 000	20,66%
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	717 967	908 250	26,50%
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	170 815	67 245	-60,63%
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	549 692	499 161	-9,19%
<i>Redevances de stationnement</i>	4 209 093	4 424 608	5,12%
<i>Forfait post stationnement</i>	210 765	175 768	-16,60%
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	320 938	354 920	10,59%
<i>Redevances à caractère sportif</i>	219 753	199 476	-9,23%
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	491 738	648 616	31,90%
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	351 357	385 283	9,66%
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	1 926 955	2 110 982	9,55%
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	678 604	619 439	-8,72%
<i>Remboursement de frais par Reims Métropole – Services mixtes</i>	3 242 370	3 305 550	1,95%
<i>Remboursement de frais par Reims Métropole – Bâtiments</i>	125 071	132 621	6,04%
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	500 924	388 794	-22,38%

Les produits des services représentent **près de 6% des recettes réelles de fonctionnement**. Les principales recettes, par poste, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières augmentent de plus de 20% et atteignent les 506 K€.

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes. Ces derniers augmentent de 26.5% entre 2018 et 2019.

Les redevances d'occupation du domaine public diminuent de 60.63% (-104 K€) entre 2018 et 2019. Cette évolution s'explique notamment par la comptabilisation des recettes liées au contrat avec OGF Crématorium en redevances versées par les fermiers et concessionnaires à partir de 2019 (soit 102 K€ en 2018 désormais inscrits au 757).

Le produit des autres droits de stationnement et de location baissent de 9% et s'élèvent à 499 K€.

Les redevances de stationnement et le forfait post stationnement (+181 K€)

Désormais comptabilisées comme une redevance du domaine public, elles se sont élevées à 4,4 M€ en 2019.

Elles recouvrent par ailleurs les recettes conservées par la ville au titre des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement du forfait post stationnement, pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims, destinataire de cette recette (176 K€).

Les redevances et droits des services à caractère culturel s'élèvent à 355 K€ et sont en augmentation de plus de 10%.

Les redevances à caractère sportif comprennent le reversement par Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course hors stade Run In Reims 2019. Elles s'élèvent à 199 K€ et sont en baisse de 9%.

Les redevances à caractère de loisirs augmentent de près de 157 K€. Elles s'élèvent à plus de 648 K€ contre 492 K€ en 2018. Cette augmentation est liée en partie à l'inscription de près de 50 K€ de recettes exceptionnelles, correspondant à une régularisation de régie pour des titres non perçus entre 2015 et 2018, essentiellement pour Reims Vital Eté.

Par ailleurs, une augmentation de 82 K€ est constatée sur les centres de loisirs.

Les redevances périscolaires et d'enseignement comprennent les redevances liées aux activités du Conservatoire à Rayonnement Régional et depuis l'exercice 2018, celles liées à l'organisation des classes de découvertes. Elles augmentent de plus de 9% pour atteindre 385 K€ en 2019.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles augmente de plus de 184 K€. Cette évolution s'explique par l'augmentation des mises à dispositions à la REMS.

En revanche, la mise à disposition de personnel facturée aux tiers diminue. Elle passe de 679 K€ à 619 K€ soit une baisse de près de 60 K€.

Cette évolution s'explique notamment par une mise à disposition auprès de la commune de Bezannes non reconduite (-32 K€) ainsi que la baisse des autres mises à disposition (comité d'action sociale et ESAD).

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la mutualisation de services augmente de plus de 63 K€. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet du Glissement Vieillesse Technicité, conformément aux conventions de mutualisation.

Le remboursement de frais par la Communauté urbaine du Grand Reims – Bâtiments s'élève à 133 K€ ; il correspond aux remboursements par la Communauté urbaine du Grand Reims des charges de bâtiments propriétés de la ville mais occupés par les services intercommunaux.

Les remboursements de frais par d'autres redevables baissent de plus de 112 K€.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

A la hausse :

- les remboursements de charges liés aux travaux de mise en conformité des stades pour la Coupe du Monde féminine de football pour 21 K€,
- les remboursements de frais (eau, électricité et chauffage) dans le cadre de la convention avec la REMS pour l'occupation du complexe Georges Hebert pour 29 K€.

A la baisse,

- les remboursements de charges liés au Parc des expositions et Centre des Congrès, conformément au nouveau contrat de DSP pour -84,2 K€,
- les remboursements liés à l'immeuble Reims 2000 cédé en 2019 pour -64 K€.



### 3. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>73 – Impôts et Taxes, dont :</b>	<b>161 539 087</b>	<b>163 667 255</b>	<b>1,32%</b>
<i>Contributions directes</i>	118 101 882	121 376 841	2,77%
<i>Attribution de compensation</i>	23 115 003	22 927 140	-0,81%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000	7 580 000	0,00%
<i>FPIC</i>	2 413 082	1 813 381	-24,85%
<i>Droits de mutation</i>	6 605 503	6 195 246	-6,21%
<i>Droits de stationnement</i>	4 973	0	
<i>Taxe sur l'électricité</i>	2 847 351	2 826 223	-0,74%
<i>Taxe sur les spectacles</i>	8	856	11308%
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	747 638	813 885	8,86%

Le produit des impôts et taxes représente 64,2% des recettes réelles de fonctionnement.

## Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2018	CA 2019	Croissance 2018-2019	
			montant	%
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES ( PRODUIT FISCAL )</b>	<b>118 101 882</b>	<b>121 376 841</b>	<b>3 274 959</b>	<b>2,77%</b>
<i>Taxe d'habitation et Taxe Habitation sur Logements Vacants</i>	45 552 865	46 746 530	1 193 665	2,62%
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	72 014 539	73 541 125	1 526 586	2,12%
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	280 282	271 549	-8 733	-3,12%
<i>Rôles supplémentaires</i>	254 196	817 637	563 441	221,66%
<b>VERSEMENT PROVENANT DE LA CUGR</b>	<b>30 695 003</b>	<b>30 507 140</b>	<b>-187 863</b>	<b>-0,61%</b>
<i>Attribution de compensation</i>	23 115 003	22 927 140	-187 863	-0,81%
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	7 580 000	7 580 000	0	0,00%
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT (chap.74)</b>	<b>4 536 699</b>	<b>4 769 222</b>	<b>232 523</b>	<b>5,13%</b>
<i>Taxe d'habitation</i>	3 506 726	3 714 766	208 040	5,93%
<i>Taxes foncières</i>	1 029 973	1 054 456	24 483	2,38%
<i>Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle</i>	0	0	0	0,00%

## Les contributions directes représentent 121 M€ :

A taux inchangé par rapport à 2018, les recettes de fiscalité sont en hausse en 2019 de 2,77%.

L'augmentation des recettes de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (+1,5M€) est la plus importante en volume mais celle des Taxes d'habitations (Taxe d'Habitation et Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants) l'est quant à elle d'avantage en pourcentage (+ 2,62%).

Les recettes liées aux rôles supplémentaires sont multipliées par plus de trois. Cela est dû majoritairement à un rattrapage sur la taxe d'habitation 2018 dont le rôle général avait été plus faible qu'attendu. Un travail conjoint entre les services de la DDFIP et la direction des finances de la Ville de Reims a permis ce travail de reprise sur imposition sur des locaux qui n'avaient pas été taxés au rôle général.

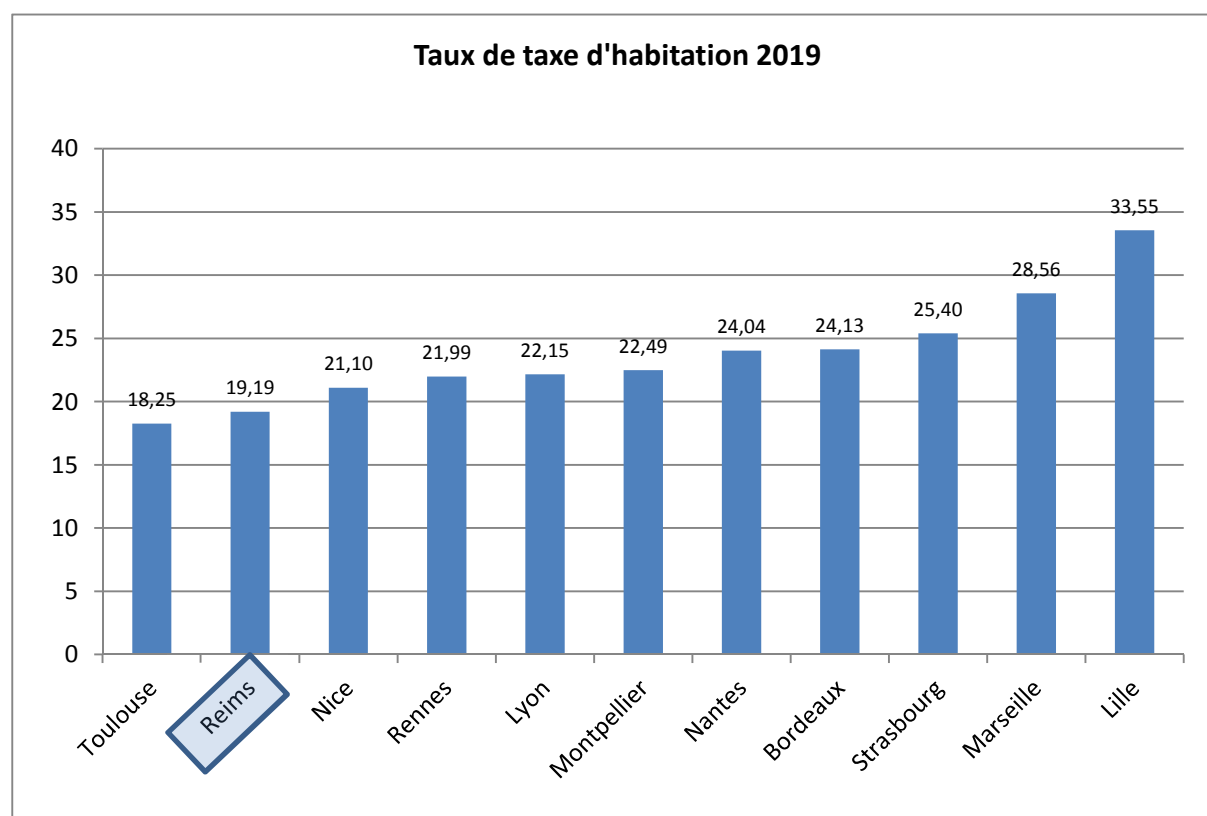
## Evolution des taux de fiscalité :

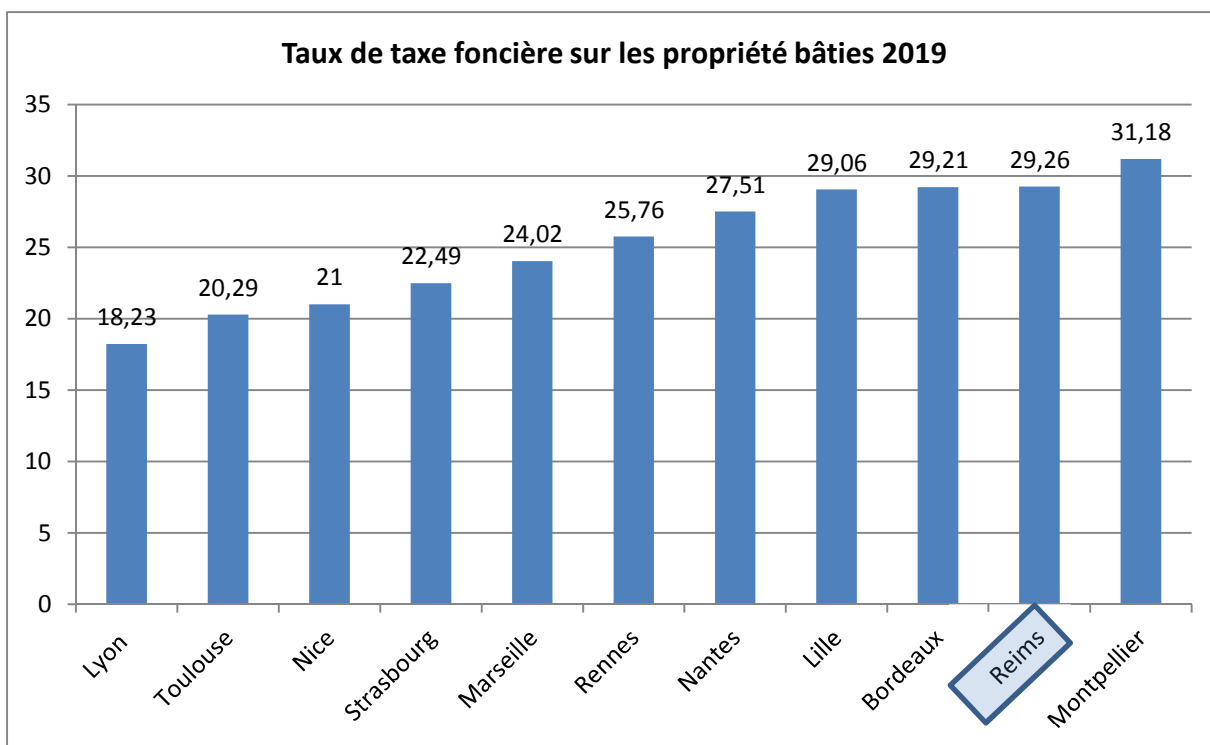
Les taux de fiscalité entre 2018 et 2019 n'ont pas évolué :

Taux de fiscalité	Taux 2018	Taux 2019	Évol. en %
Taxe d'habitation	19,19%	19,19%	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,26%	29,26%	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,10%	24,10%	0

En conformité avec l'engagement de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale, les taux d'imposition 2019 sont identiques à ceux votés en 2018.

## Comparaison des taux ménages des principales villes de France (\*) :





Source Cabinet SFL

Les dotations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims (30,7 M€) sont constituées de l'attribution de compensation (soit 22,93 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (7,58 M€).

L'attribution de compensation versée par la communauté urbaine évolue à la baisse de plus de 187 K€ par rapport à 2018 pour tenir compte des ajustements intervenus lors de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 10 septembre 2019 pour la quatrième fois depuis la création de la communauté urbaine.

Les ajustements ont été les suivants :

- Ajustement de l'attribution de compensation voirie : - 103 K€ (2 agents de la Ville de Reims travaillant à 100% pour la Communauté urbaine du Grand Reims en 2019)
- Restitution de la compétence fourrière automobile : + 39 K€
- Restitution au stationnement voirie de la Ville de Reims des parcs en enclos Médiathèque et Royale : - 70 K€
- Attribution de compensation « Sciences Po » sans la régularisation opérée en 2018: - 54K€

L'attribution de compensation relative à Sciences Po avait été ajustée en 2018 pour exclure les dépenses relatives au FRAC (Fonds régional d'art contemporain) qui reste une compétence de la ville et qui avaient été initialement intégrées dans le calcul de l'attribution de compensation. (+54 K€)

Il a donc fallu procéder également à la régularisation sur l'AC 2017 pour laquelle la ville avait été prélevée de ces 54 K€.

En 2019, il n'y a pas eu de régularisation à opérer et l'Attribution de compensation « Science Po » est stabilisée à 674 K€, soit 54 K€ de moins qu'en 2018.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de la communauté urbaine à ses communes membres. Le montant alloué est resté constant en 2019 **avec une recette de 7,58 M€.**

Instauré en 2012, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

En 2017, suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, le nouvel ensemble intercommunal est devenu contributeur au FPIC. Toutefois, le mécanisme de garantie institué par la loi de finances pour 2017 a permis à l'ensemble intercommunal de percevoir une garantie dégressive.

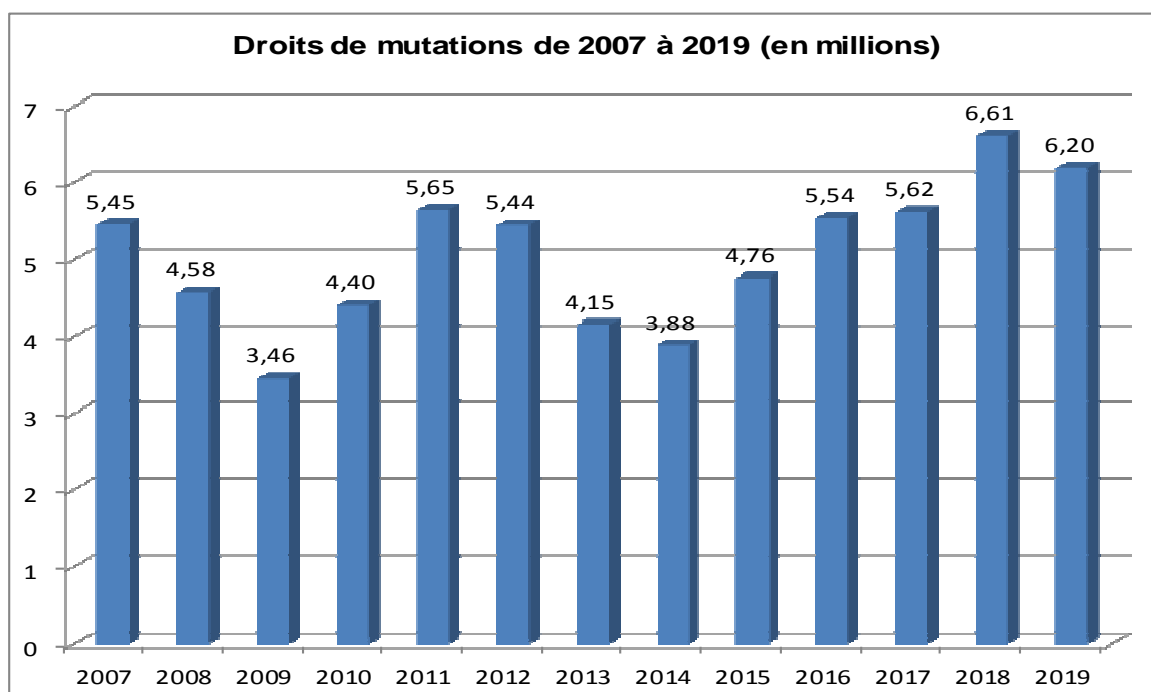
En 2017, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité une répartition dérogatoire du FPIC. Celle-ci a permis à la Ville de Reims de percevoir un reversement net de 2,4 M€, sans avoir à contribuer au FPIC, la totalité du prélèvement étant pris en charge par la communauté urbaine.

Ce mécanisme de répartition dérogatoire a été reconduit en 2018 et la Ville de Reims a perçu un reversement FPIC identique à 2017 soit 2.4M€ et sans contribution.

Une nouvelle fois en 2019, la répartition dérogatoire a été votée par le conseil communautaire et le reversement FPIC à la Ville de Reims s'est élevé à 1.8M€, toujours sans reversement.

La taxe additionnelle aux droits de mutation (6,2 M€) s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier. Elle baisse de 410 K€ entre 2018 et 2019 (soit -6.2%) mais reste à un niveau assez élevé.

### Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2007



Les produits des droits de stationnement sont supprimés et remplacés par une redevance d'occupation du domaine public sous l'effet de la loi MAPTAM (art 63 de la loi N°2014-58) du 27 janvier 2014 prévoyant la dépénalisation et la décentralisation du stationnement. Les recettes comptabilisées au Compte Administratif 2018 concernent des régularisations de droits de stationnement sur 2017.

Le produit de la taxe sur l'électricité est stable et représente 2,83 M€ en 2019.

Depuis la suppression de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives dans le cadre de la loi de finances pour 2015, les recettes relatives à cet impôt concernent les reversements par les douanes de droits sur les cercles et maisons de jeux.

Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure progresse de plus de 66 K€ (+8,8%) entre 2018 et 2019, passant de 748 K€ à 814 K€.

#### 4. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>74 – Les dotations et participations, dont :</b>	<b>61 871 149</b>	<b>61 904 483</b>	<b>0,05%</b>
<i>Dotation forfaitaire</i>	25 857 501	25 537 778	-1,24%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	25 052 986	25 960 902	3,62%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	703 760	708 143	0,62%
<i>Compensations fiscales</i>	4 536 699	4 769 222	5,13%
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 153 292	2 165 573	0,57%
<i>FCTVA Fonctionnement</i>	154 212	160 450	4,05%
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	3 412 699	2 602 415	-23,74%

Le produit des dotations et participations représente près de 24,3% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire (25,5 M€) baisse de 320K entre 2018 et 2019 soit - 1,2 %. Cette baisse, qui est en lien avec celle de l'enveloppe globale de dotation forfaitaire versée par l'Etat aux communes (- 1,97%), sert en partie à financer la hausse des dotations de péréquation. La contribution au redressement des finances publiques opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire n'a pas été reconduite en 2019, mais celle opérée en 2017 au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduite chaque année depuis 2018.

Le montant de cette contribution s'est élevé à 1,9 M€ en 2014, à 4,7 M€ en 2015, à 4,8 M€ en 2016 et 2,4M€ en 2017.

En 2019, le montant la dotation forfaitaire fait l'objet d'un écrêtement calculé selon le potentiel fiscal national et celui de la commune (-232 K€) et d'une part calculée en fonction de l'évolution de la population de la commune (-88 K€).



La dotation de solidarité urbaine (DSU) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier moyen par habitant (pour 30%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),
- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 25%).

La Ville de Reims est classée au 172ème rang des 688 communes éligibles, ce qui lui a conféré une DSU spontanée égale à celle de 2018 soit 25 M€ majorée de la progression de DSU s'élevant à 908 K€ soit une DSU globale de 25,96 M€.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dotation forfaitaire avant CRFP	40 652 806	38 565 855	33 385 659	28 369 408	25 938 626	25 857 501
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	-1 900 957	-4 689 241	-4 761 188	-2 430 782		
Part dynamique de la population					159 800	-88 024
Ecrêtement péréqué					-240 925	-231 699
<b>Dotation forfaitaire notifiée (déduction faite du CRFP)</b>	<b>38 751 849</b>	<b>33 876 614</b>	<b>28 624 471</b>	<b>25 938 626</b>	<b>25 857 501</b>	<b>25 537 778</b>
Dotation de Solidarité Urbaine	16 416 334	19 381 328	22 218 191	23 972 218	25 052 986	25 960 902
<b>Evolution Dotation Forfaitaire et DSU</b>	<b>55 168 183</b>	<b>53 257 942</b>	<b>50 842 662</b>	<b>49 910 844</b>	<b>50 910 487</b>	<b>51 498 680</b>

La dotation nationale de péréquation (0,708 M€) est calculée en fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol. 2018-2019	
						En valeur	En %
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	<b>825 733</b>	<b>743 160</b>	<b>668 844</b>	<b>703 760</b>	<b>708 143</b>	<b>4 383</b>	<b>0,62%</b>

Les allocations compensatrices d'allégements fiscaux (4,8 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allégement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation,
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les dotations de compensation.

**L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :**

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol. 2018-2019 en %
<b>Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>4 554 167</b>	<b>4 536 699</b>	<b>4 769 222</b>	<b>+ 5,13%</b>
Taxe d'habitation	3 363 576	3 506 726	3 714 766	+ 5,93%
Taxes foncières	1 062 505	1 029 973	1 054 456	<b>+ 2,38%</b>
Dotation unique des compensations spécifiques TP	128 086	0	0	-100,00%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont en hausse de 5,13 % soit + 233 K€.

En outre, la DUCSTP (dotation unique de compensation de la TP) ayant été supprimée en 2018, aucune recette n'est donc comptabilisée.

La dotation générale de décentralisation est stable (2,2 M€).

Le fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement présente une hausse en 2019 de plus de 6 K€. Cette recette est tributaire des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2018. Elle s'élève à 160 K€.

Les autres subventions et participations diminuent de plus de 810 K€ passant de 3,4 M€ à 2,6 M€. Ces recettes comprennent les subventions que la ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

Toutefois, il convient de noter que celles de l'Etat baissent de près de 1 140 K€. Cette évolution s'explique notamment par :

- le versement du solde du fonds de soutien aux activités périscolaires (916 K€), en 2018,
- la subvention du personnel dans le cadre du projet ANRU (300 K€), en 2018,
- l'augmentation de la subvention perçue dans le cadre du projet DEMOS (+91 K€ entre 2018 et 2019).

Parallèlement, les subventions perçues de la Région et du Département augmentent respectivement de 53 K€ et 46 K€ notamment en raison des événements sportifs de l'année 2019 (notamment la Coupe du Monde féminine de football).

## 5. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>75 – Les autres produits de gestion courante, dont :</b>	<b>5 237 735</b>	<b>4 083 790</b>	<b>-22,03%</b>
<i>Revenus des immeubles</i>	3 346 441	3 237 539	-3,25%
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	1 890 350	843 571	-55,37%
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	944	2 680	183,95%

Les revenus des immeubles s'élèvent à 3,2 M€ soit une baisse de plus de 3% par rapport à 2018. (-109 K€). Cette évolution s'explique notamment par la cession de l'immeuble Reims 2020, qui représentait un revenu de plus de 112K€ en 2018.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires diminuent de plus de 1M€.

Cette variation se décompose de la façon suivante :

- Dans le cadre de la nouvelle DSP Activités évènementielles, de congrès et d'exposition, on constate une baisse en 2019 de la redevance liée au Centre des Congrès, qui passe de 1,2 M€ en 2018 à 15 K€ en 2019, ainsi que la suppression de celle liée au Parc des expositions, qui était de 73 K€ en 2018. Cette baisse de recettes est largement compensée par la baisse, de plus de 0,8M€, du montant de la subvention versée au concessionnaire entre 2018 et 2019.
- L'intégration de la redevance versée par le crématorium (198 K€ en 2019), précédemment comptabilisée en produit des services.

## 6. Chapitre 76 – Les produits financiers

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>En %</b>
<b>76 – Les produits financiers, dont :</b>	<b>863 752</b>	<b>759 092</b>	<b>-12,12%</b>
<i>Produits des immobilisations financières</i>	22 432	15 593	-30,49%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés - Voirie</i>	805 256	710 737	-11,74%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés- Aire d'accueil des gens du voyage</i>	36 063	32 762	-9,15%

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la ville sur les dons et legs qu'elle reçoit.

A partir de 2017, la ville a perçu le remboursement par la communauté urbaine de la charge liée aux intérêts des emprunts globalisés qui n'avaient pas pu lui être transférés. En effet, la ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage. La Ville de Reims a ainsi conservé à sa charge le remboursement des annuités de ces emprunts et perçoit, de la Communauté urbaine du Grand Reims, le remboursement de la part lui incombant.

## 7. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>77 – Les produits exceptionnels, dont :</b>	<b>20 543 976</b>	<b>6 450 158</b>	<b>-68,60%</b>
Dédits et pénalités sur achats vente	35 439	18 678	-47,29%
Libéralités reçues	0	1 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	253 537	146 475	-42,23%
Produits de cession des immobilisations	19 849 053	6 157 577	-68,98%
Autres Produits exceptionnels divers	239 870	88 534	-63,09%

Les produits exceptionnels représentent 2,5% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte Dédits et pénalités évolue de -47% (-17 K€). Il enregistre notamment les pénalités pour non restitution de livres qui sont passées de 15 K€ en 2018 à 7 K€ en 2019.

En 2018, on comptabilisait également 10 K€ de recettes de la REMCA en raison de dégradations exceptionnelles.

Les libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Depuis 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration d'ouvrages tels que la Porte Mars, la Fontaine Subé et l'Eglise St Maurice. Ainsi, les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

Les Autres produits exceptionnels sur opération de gestion s'élèvent à 146 K€. Ils diminuent de 107 K€ et comprennent notamment le recouvrement de pénalités sur contentieux.

Les produits des immobilisations retracent sur l'exercice 2019 les cessions d'immeubles, les cessions de participations, les ventes aux enchères sur le site Agorastore. En 2018, les transferts d'actifs dans le cadre de la création du budget annexe ZAC Sernam Boulingrin représentaient 16,3 M€.

En 2019, les recettes des cessions d'immeubles s'élevant à 5.8 M€ comprenaient notamment :

- la cession à la SCCV Narcisse Brunette de l'immeuble Reims 2020 pour 4 510 K€ ;
- la cession d'une maison au 26, rue des Capucins pour 390 K€ ;
- la cession du 2, rue Albert Réville 300 K€ et du 42, rue Paul Vaillant Couturier pour 236 K€ (suite à la fermeture des bains-douches) ;
- la cession d'un ancien immeuble de logements pour instituteurs rue des Filles Dieu pour 332 K€.
- La cession dans le cadre des ventes aux enchères mises en place en 2014 sur le site Agorastore de près de 221 K€ d'actifs immobilisés contre 126 K€ en 2018.

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à plus de 88 K€. Ils diminuent de plus de 151 K€.

Ces recettes étant exceptionnelles, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

## 8. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>78 – Les reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>711 965</b>	<b>2 096 150</b>	<b>194,42%</b>
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>711 965</i>	<i>2 096 150</i>	<i>194,42%</i>

En 2019, plusieurs reprises ont pu être effectuées.

Des provisions pour litiges à hauteur de 1 784 K€ liés :

- Au contentieux avec la SCI Centre Gare pour 1 500 K€,
- Au litige avec la SMB concernant le Stade Delaune pour 21.5 K€,
- A divers litiges pour 263 K€.

Des provisions pour garanties d'emprunts à hauteur de 311 K€.

## IIIème partie – Les dépenses de fonctionnement du budget principal

### A. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
011 – Charges à caractère général	36 205 489	36 066 363	-0,38%
<i>dont services mixtes</i>	3 496 241	3 561 470	1,87%
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	32 709 248	32 504 893	-0,62%
012 – Charges de personnel et frais assimilés	106 324 948	107 429 152	1,04%
<i>dont services mixtes</i>	19 014 195	19 358 636	1,81%
<i>dont autres charges de personnel</i>	87 310 753	88 070 516	0,87%
014 – Atténuation de produits	131 887	151 445	14,83%
65 – Autres charges de gestion courante	44 744 124	44 708 790	-0,08%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	22 888 633	22 862 872	-0,11%
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	18 927 775	18 973 469	
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	2 927 716	2 872 450	-1,89%
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	86 524	104 368	20,62%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>187 492 973</b>	<b>188 460 118</b>	<b>0,52%</b>
66 – Charges financières	5 463 987	4 873 564	-10,81%
<i>dont intérêts de la dette principale</i>	5 278 340	4 694 782	-11,06%
67 – Charges exceptionnelles	6 389 681	5 545 174	-13,22%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	6 206 048	5 412 199	
<i>dont autres</i>	183 633	132 975	-27,59%
68 – Dotations aux provisions	0	0	
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>199 346 641</b>	<b>198 878 856</b>	<b>-0,23%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de -0.23%



## B. La présentation par chapitre

### 1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>011 – Charges à caractère général, dont :</b>	<b>36 205 489</b>	<b>36 066 363</b>	<b>-0,38%</b>
<i>Fluides (Eau, électricité et gaz)</i>	<i>4 663 370</i>	<i>4 577 209</i>	<i>-1,85%</i>
<i>Combustibles et carburants</i>	<i>702 048</i>	<i>657 683</i>	<i>-6,32%</i>
<i>Autres fournitures</i>	<i>4 362 742</i>	<i>4 228 652</i>	<i>-3,07%</i>
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	<i>9 317 160</i>	<i>9 136 320</i>	<i>-1,94%</i>
<i>Locations et charges liées (gardiennage et impôts fonciers)</i>	<i>3 282 215</i>	<i>2 759 637</i>	<i>-15,92%</i>
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	<i>1 229 614</i>	<i>1 387 138</i>	<i>12,81%</i>
<i>Communication</i>	<i>1 799 190</i>	<i>2 021 554</i>	<i>12,36%</i>
<i>Fêtes et réceptions</i>	<i>324 611</i>	<i>330 272</i>	<i>1,74%</i>
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	<i>3 496 241</i>	<i>3 561 470</i>	<i>1,87%</i>
<i>Autres services extérieurs</i>	<i>3 865 589</i>	<i>4 155 086</i>	<i>7,49%</i>
<i>Autres dépenses et impôts</i>	<i>3 162 710</i>	<i>3 251 341</i>	<i>2,80%</i>

Les fluides baissent de 1.85%, soit – 86 K€. Cette diminution est essentiellement due au transfert des stades Georges Hébert et Marcel Thil pour 57 K€, ainsi qu'à la baisse des dépenses de fluides dans les établissements d'enseignements du 1<sup>er</sup> degré pour 32 K€.

Les combustibles et les carburants s'élèvent à 658 K€ en diminution de 6% (-44 K€).

Cette évolution est liée pour -34 K€ à la baisse du poste de dépense des combustibles, et en particulier à la fermeture du Musée des Beaux-Arts pour 26 K€.

Les dépenses de carburants diminuent également de près de 10 K€.

Les autres fournitures s'élèvent à 4,2 M€. Elles diminuent également de plus de 3% (soit -134 K€).

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance s'élèvent à 9,1 M€, soit une baisse de près de 181 K€ (-1.94%).

Cette évolution s'explique par :

- une baisse importante des dépenses de nettoyage des voies publiques 437 K€, conséquence du nouveau marché,
- une augmentation de 215 K€ des dépenses de maintenance notamment dans les établissements scolaires (+80K€), ainsi que l'entretien des horodateurs (+32 K€), bornes escamotables (+58 K€) et des équipements de vidéo surveillance (+22 K€) ;
- et de plus de 35 K€ de l'entretien du matériel roulant.

Les locations et charges liées (gardiennage, impôts fonciers hors nettoyage) s'élèvent à 2.9M€. Ce poste budgétaire baisse de plus de 15% (-523 K€).

Cette évolution recouvre plusieurs variations :

- les locations immobilières augmentent de 28 K€, notamment dans le cadre de l'organisation du forum 65+ et du Tour de France ;
- suite à la cession de l'immeuble Reims 2020, les charges locatives et de copropriété baissent de 426 K€, les taxes foncières de 180 K€, et les autres impôts locaux de 26 K€ ;
- les frais de gardiennage augmentent de 83 K€, en raison des besoins de sécurisation des manifestations sportives comme le FISE ou la coupe du monde de football, ainsi que pour les halles et marchés.

Les frais de nettoyage des locaux augmentent quant à eux de près de 13% pour atteindre 1.4 M€. Cela s'explique par la révision des prix de 3% prévue au contrat ainsi que par une évolution du périmètre concerné (ajout de deux groupes scolaires ainsi que 11 gymnases à compter de septembre).

Les dépenses liées à la communication augmentent en 2019.

Frais de communication en K €	Montants	Evolution en valeur	Evolution en %
CA 2013	2 200,50	238,99	0,12%
CA 2014	2 011,88	-188,62	-8,57%
CA 2015	1 858,23	-153,65	-7,64%
CA 2016	1 786,30	-71,93	-3,87%
CA 2017	1 780,21	-6,09	-0,34%
CA 2018	1 799,19	18,98	1,07%
CA 2019	2 021,55	222,36	12,36%

Les dépenses relatives aux catalogues et imprimés ainsi qu'aux publications restent stables, alors que les frais de publicité et de relations publiques sont en augmentation de 221 K€.

Cela concerne notamment l'achat de prestations de services aux SASP stade de Reims (+110 K€) et Champagne Châlons Reims Basket (+13 K€) ainsi que les dépenses de communication liées à l'organisation de la coupe du monde féminine de football (+94 K€). Par ailleurs, les frais d'insertions publicitaires (13 K€) ont été comptabilisés en 2019 en « frais de communication » alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en « annonces et insertions ».

Le poste fêtes et cérémonies s'élève à 330 K€ et augmente de 1,75% par rapport à 2018. Cette relative stabilité recouvre toutefois des divergences par rapport à l'année 2018, avec notamment des dépenses supplémentaires liées à l'organisation de la coupe du monde de football féminin (+23 K€).

Les remboursements à la Communauté urbaine du Grand Reims s'élèvent à 3,6 M€.

Ils augmentent de 65 K€ par rapport à 2018 notamment suite à la prise en compte des modifications de périmètre connues en 2019, comme prévu à l'article 5 des conventions de mutualisation des services et par l'ajustement de certains postes de coûts.

La présente note de synthèse présente en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2019.

Les autres services extérieurs s'élèvent à 4.2 M€ en augmentation de près de 7.5% en raison de l'organisation de différents évènements importants en 2019 (coupe du monde, tour de France, spectacle images, sons et lumières...).

Les autres dépenses et autres impôts sont en hausse de 88 K€ (+2,80%).

Cette évolution recouvre :

- une augmentation des remboursements de frais à d'autres organismes, dont +72 K€ sur la DSP Fourrière automobile en raison du transfert de compétence de la CUGR au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- des frais de colloques et séminaires en hausse de 68 K€ liés à l'organisation biannuelle du Forum des Associations ;
- compensées par une baisse des frais d'annonces et d'insertions de 83 K€ en raison des insertions publicitaires qui ont été comptabilisés en 2019 directement en dépenses de publicité (voir dépenses de communications précédemment).

## 2. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>012 - Charges de personnel et assimilés, dont :</b>	<b>106 324 948</b>	<b>107 429 152</b>	<b>1,0%</b>
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>19 014 195</i>	<i>19 358 636</i>	<i>1,8%</i>
<i>Rémunération du personnel</i>	<i>62 033 864</i>	<i>62 263 507</i>	<i>0,4%</i>
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	<i>21 739 776</i>	<i>21 901 533</i>	<i>0,7%</i>
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	<i>1 353 472</i>	<i>1 371 658</i>	<i>1,3%</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>2 183 641</i>	<i>2 533 817</i>	<i>16,0%</i>

Parmi les principales mesures qui influencent l'évolution des charges, on peut citer les évolutions de postes, les mesures liées à l'action sociale et les mesures nationales et locales.

#### L'évolution des postes :

- dans le cadre du plan de résorption de l'emploi précaire, 22 postes à temps incomplet ont été transformés en temps complet à la direction de l'Education,
- la reprise en régie de la gestion du musée Le Vergeur par la ville concerne 5 agents.

#### Les mesures liées à l'action sociale :

- la revalorisation au 1er janvier 2019 de la participation de la collectivité à la complémentaire santé, dans un souci de prévention et afin de permettre aux agents et à leur famille un accès aux soins dans de bonnes conditions, représentant une hausse de 170% de la dépense supportée par la Ville de Reims,
- l'augmentation d'un euro de la valeur faciale des titres-restaurant attribués aux agents pour atteindre 7,50 € par titre à compter du 1er septembre 2019. La prise en charge de l'employeur est de 60% du titre soit 4,50 €.

#### Les mesures nationales et locales :

- la suppression des nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018/2019 avec une incidence importante sur la masse salariale de l'année 2019.

A compter du 1er janvier 2019, on peut noter également :

- l'augmentation du SMIC horaire de 1,52 %, soit 10,03 € au lieu de 9,88 €,
- l'exonération sociale et fiscale sur les heures complémentaires et supplémentaires,
- la revalorisation de 10 € de l'indemnisation des jours épargnés au titre du compte-épargne temps (CET), soit 135 € pour la catégorie A, 90 € pour la catégorie B et 75€ pour la catégorie C, ainsi que l'abaissement du seuil d'indemnisation de 20 à 15 jours épargnés et la mise en place de la portabilité entre les trois fonctions publiques,
- la mise en œuvre des accords PPCR - Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations qui entraîne :
  - la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie B et C,
  - la transformation d'une partie des primes en points d'indice pour les agents de catégorie A.
  - le passage de la catégorie B à la catégorie A des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs au 1er février 2019,
  - l'application des accords PPCR aux conseillers socio-éducatifs au 1er février 2019,
- dans le cadre de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :
  - l'augmentation du montant de la prime annuelle versée en juin qui passe de 450 € à 500 €,
  - l'octroi d'un régime indemnitaire aux agents contractuels, occupants permanents, de catégorie B.

### 3. Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>131 887</b>	<b>151 445</b>	<b>15%</b>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	104 938	151 445	44%
<i>Autres restitutions</i>	26 949	0	-100%

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants peuvent être à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Cette dépense s'élève à 151 K€ en 2019.

#### 4. Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>65 – Autres charges de gestion courante, dont :</b>	<b>44 744 124</b>	<b>44 708 790</b>	<b>-0,08%</b>
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	273 223	309 555	13,30%
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	1 064 700	1 066 395	0,16%
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 346 180	1 345 999	-0,01%
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 120 000	4 250 000	3,16%
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 069 000	7 023 814	-0,64%
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 647 144	7 560 024	-1,14%
<i>Subventions de fonctionnement aux autres Etablissements et organismes publics</i>	123 450	139 631	13,11%
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	22 888 633	22 862 872	-0,11%

Les autres charges de gestion courante représentent 22,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retracent la participation du budget principal au budget annexe du restaurant municipal qui s'élève en 2019 à 310 K€ soit 13% de plus qu'en 2018.

Les indemnités, frais de mission et de formation des élus s'élèvent à plus de 1M€ et restent stables en 2019.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette dernière dépend de l'évolution des effectifs et s'élève à 1,3 M€ en 2019.

La subvention de la Caisse des Ecoles s'élève à 4,250 M€. Une avance de 150 K€ a été versée en 2019 par rapport à la subvention initiale prévue.



La subvention de fonctionnement au CCAS est globalement stable à 7 M€.

La subvention au CCAS recouvre :

- la participation au fonctionnement du budget principal : 6,2 M€
- celle relative au budget annexe des crèches municipales Jean Jacques Rousseau et Maison Blanche : 550 K€ ;
- celle relative au budget annexe du dispositif de Réussite Scolaire : 302 K€

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial diminuent de 87 K€. Elles retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, stable à hauteur de 1,4 M€,
- la subvention à la REMS, en baisse, à hauteur de 6,2 M€.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics sont en hausse de 16K€. Ces subventions comprennent celles relatives à la caisse de crédit municipal de Reims et au Fonds d'Aide aux Jeunes qui restent constantes.

En 2019, une subvention pour le Fonds de soutien au cinéma a été versée à hauteur de 25 K€.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont relativement stables (-0.11%).

## 5. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>86 524</b>	<b>104 368</b>	<b>20,62%</b>
<i>Frais de personnel</i>	<i>76 722</i>	<i>82 297</i>	<i>7,27%</i>
<i>Matériel</i>	<i>9 802</i>	<i>22 070</i>	<i>125,15%</i>

Ces dépenses s'élèvent à 104 K€, en hausse de 20,62 %.

## 6. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>66 – Charges financières, dont :</b>	<b>5 463 987</b>	<b>4 873 564</b>	<b>-10,81%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>5 278 340</i>	<i>4 694 782</i>	<i>-11,06%</i>
<i>Intérêts des comptes courants</i>	<i>1 160</i>	<i>2 058</i>	<i>77,45%</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>184 488</i>	<i>176 724</i>	<i>-4,21%</i>

Elles s'élèvent à un montant de 4,9 M€ en 2019 contre 5,5 M€ en 2018, soit une baisse de 590 K€ en raison essentiellement de la baisse de l'encours de dette de la Ville de Reims.

Elles représentent plus de 2,45% des dépenses réelles de fonctionnement.

## 7. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2018	CA 2019	En %
<b>67 – Charges exceptionnelles, dont :</b>	<b>6 389 681</b>	<b>5 545 174</b>	<b>-13,22%</b>
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	625	485	-22,41%
<i>Secours, bourses et prix</i>	53 589	36 144	-32,55%
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	45 257	52 080	15,08%
<i>Titres annulés</i>	72 624	34 265	-52,82%
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	6 206 048	5 412 199	-12,79%
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	11 538	10 000	-13,33%

Les charges exceptionnelles représentent 2,8 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés concernent des indemnités de résiliation de marché et celles relatives aux candidats non retenus dans le cadre d'appel à la concurrence.

Les secours bourses et prix représentent 36 K€.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 52 K€ contre 45 K€ en 2018.

Les titres annulés : Il s'agit pour l'essentiel d'annulations partielles de titres suite à des erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (5,4 M€)

retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public :

- 3,4 M€ pour l'Opéra, stable en 2019.
- 1,97 M€ en 2019 pour la nouvelle DSP Activités évènementielles, de congrès et d'exposition (en baisse de 30% par rapport à la subvention de 2018 pour le centre des Congrès).

Les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé sont relativement stables.

## **8. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions**

Il n'y a pas eu de constitution de provisions sur l'exercice 2019.

## IVème partie – Les recettes d'investissement du budget principal

### A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2018	CA 2019
13 – Subventions d'investissement	1 852 381	4 851 388
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	10 000 000	15 000 000
20 – Immobilisations incorporelles	78 476	0
21 – Immobilisations corporelles	573	0
23 – Immobilisations en cours	5 434 445	1 738 924
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>17 365 876</b>	<b>21 590 312</b>
10 – Dotations, fonds divers	6 615 144	8 337 537
165 – Dépôts et cautionnements	5 531	3 276
27 – Autres immobilisations financières	3 090 885	4 359 604
<b>Total recettes financières</b>	<b>9 711 561</b>	<b>12 700 417</b>
Opérations pour compte de tiers	0	2 439
<b>Total recettes réelles d'investissement (hors excédent antérieur)</b>	<b>27 077 436</b>	<b>34 293 168</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 34,29 M€ en 2019, en hausse de 27% par rapport à 2018.

## B. Présentation par chapitre

### 1. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2018	CA 2019
<b>13 – Subventions d'investissement, dont :</b>	<b>1 852 381</b>	<b>4 851 388</b>
<i>Etat et établissements nationaux</i>	1 676 668	3 470 342
<i>Régions</i>	0	1 165 284
<i>Départements</i>	16 108	17 113
<i>Autres</i>	159 605	198 649

Globalement, les recettes de subventions d'investissement augmentent de près de 3 M€.

Le montant des subventions perçues en 2019, comprend notamment :

#### **Création de réserves externalisées des Musées :**

- Etat : 531 K€
- Région : 418 K€

#### **Maison de quartier Les Epinettes :**

- Etat : 486 K€
- Région : 153 K€
- Autres (CAF) : 150 K€

#### **Restructuration du Groupe scolaire Galliéni :**

- Etat : 528 K€

#### **Aménagement des promenades :**

- Région : 500 K€

**Maison de quartier Pays de France :**

- Etat : 464 K€

**Aménagement des écoles :**

- Etat : 508 K€

**Mise en accessibilité des autres bâtiments :**

- Etat : 355 K€

**Reconstruction de l'école Tixier Mougne :**

- Etat : 233 K€

**2. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées**

<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>10 005 531</b>	<b>15 003 276</b>
<i>Emprunts en euros</i>	<i>10 000 000</i>	<i>15 000 000</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>5 531</i>	<i>3 276</i>

Au titre de l'année 2019, la Ville de Reims a contractualisé une enveloppe d'emprunt de 15 M€.

### 3. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

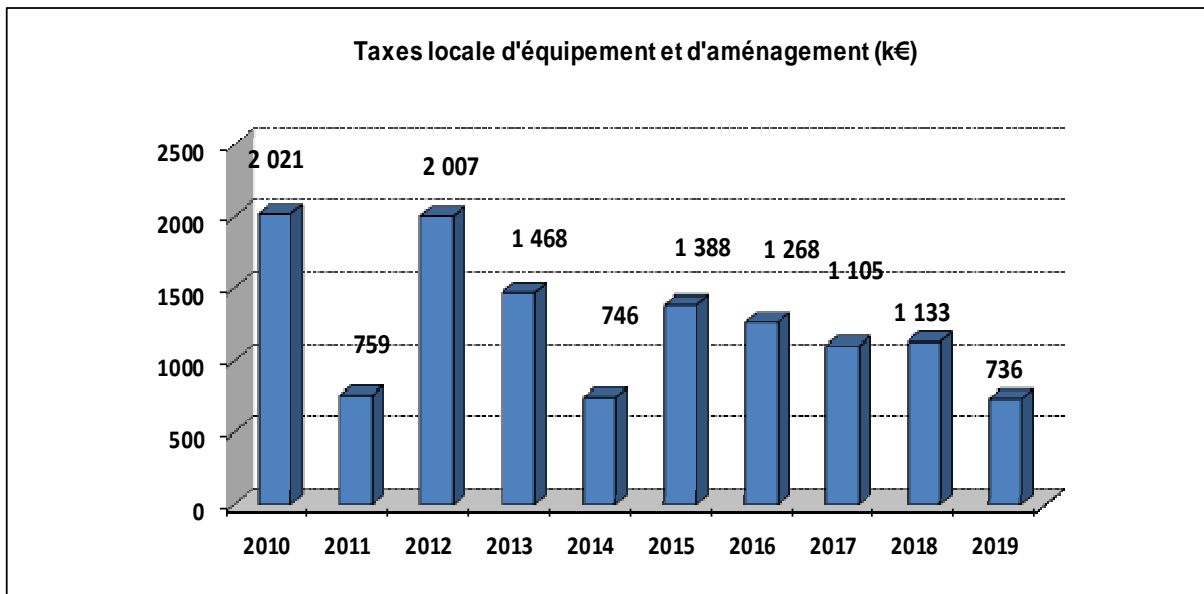
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2018	CA 2019
<b>10 – Dotations et fonds divers, dont :</b>	<b>6 615 144</b>	<b>8 337 537</b>
<i>FCTVA</i>	<i>5 287 987</i>	<i>7 506 739</i>
<i>Taxes d'aménagement</i>	<i>1 133 163</i>	<i>736 131</i>
<i>Taxe locale d'équipement</i>	<i>507</i>	<i>0</i>
<i>Dons et legs en capital</i>	<i>193 487</i>	<i>94 666</i>

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2019, la ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2018 pour un montant de 7,5 M€.

L'augmentation constatée s'explique par l'augmentation des dépenses d'équipement entre 2017 et 2018.

La taxe d'aménagement s'élève à 736 K€. Depuis 2017, celle-ci est perçue par la Communauté urbaine et a donc vocation à disparaître à la Ville de Reims. Les recettes perçues sont liées aux actes d'urbanisme accordés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et aux décalages de versement.





La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à :

- la réalisation du spectacle d'images, sons et lumières sur la cathédrale Notre Dame et la basilique Saint Remi pour 35 K€,
- la restauration de l'Eglise Saint Maurice pour près de 34 K€,
- la restauration partielle de la Porte de Mars pour 25 K€.

#### **4. Chapitre 45 – Les opérations pour comptes de tiers**

Les opérations pour compte de tiers concernent exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

#### **5. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

4,36 M€ ont été perçus en 2018 qui correspondent en grande majorité au remboursement, par la Communauté urbaine du Grand Reims, des intérêts de la dette globale qui lui a été transférée en 2017 (3,12 M€), ainsi qu'au remboursement de l'avance perçue par le budget annexe ZAC Sernam Boulingrin pour 909 K€.

## Vème partie – Les dépenses d'investissement

### A. La préservation d'un haut niveau de dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2018	CA 2019
20 – Immobilisations incorporelles	1 528 317	2 175 899
204 – Subventions d'équipement versées	821 676	2 172 081
21 – Immobilisations corporelles	8 179 248	5 527 209
22 – Immobilisations reçues en affectation	252 550	123 179
23 – Immobilisations en cours	40 221 305	46 230 246
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>51 003 096</b>	<b>56 228 614</b>
13 – Subventions d'équipement	0	565 884
16 – Emprunts et dettes assimilées	33 691 025	34 062 802
27 – Autres immobilisations financières	19 270 427	0
<b>Total dépenses financières</b>	<b>52 961 453</b>	<b>34 628 686</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>57 790</b>	<b>2 439</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>104 022 339</b>	<b>90 859 738</b>

Au CA 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 56,2 M€ (hors travaux en régie).

## B. La présentation par chapitre

### 1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2018	CA 2019
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>33 691 025</b>	<b>34 062 802</b>
<i>Emprunts en euros</i>	<i>33 679 710</i>	<i>33 971 249</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>11 315</i>	<i>91 553</i>

Le remboursement du capital des emprunts doit être retraité du montant remboursé par la communauté urbaine concernant les emprunts globalisés correspondant au transfert de la voirie et des aires d'accueil des gens du voyage.

La communauté urbaine a remboursé, en 2019, 3,1 M€ au titre de ces charges. Aussi la dépenses nette supportée par la ville de Reims s'élève à

Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	34,06 M€
Montant perçu par la communauté urbaine au titre des emprunts globalisés (au titre du transfert de la voirie et des aires des gens du voyage)	-3,11 M€
<b>Remboursement net du capital de la dette par la ville de Reims en 2018</b>	<b>30,95 M€</b>

### 2. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers ont été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence voirie,

### 3. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

En 2018, une avance au budget annexe ZAC Sernam Boulingrin avait été effectuée. En 2019, c'est un remboursement de l'avance (en recettes) qui a été enregistré.

#### 4. Chapitre 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (56,23 M€) consolidées des travaux en régie (1,31 M€) s'établissent en 2019 à 57,54M€. Elles comprennent les reprises sur avances forfaitaires (1,46 M€) et les échanges fonciers (0,052 M€)

##### Récapitulatif des dépenses d'investissement :

Nature de la dépense	Montant 2019
Dépense équipement	54 713 751 €
Reprises sur Avances forfaitaire	1 462 663 €
Echanges fonciers	52 200 €
<b>Total chap. 20 à 23</b>	<b>56 228 614 €</b>

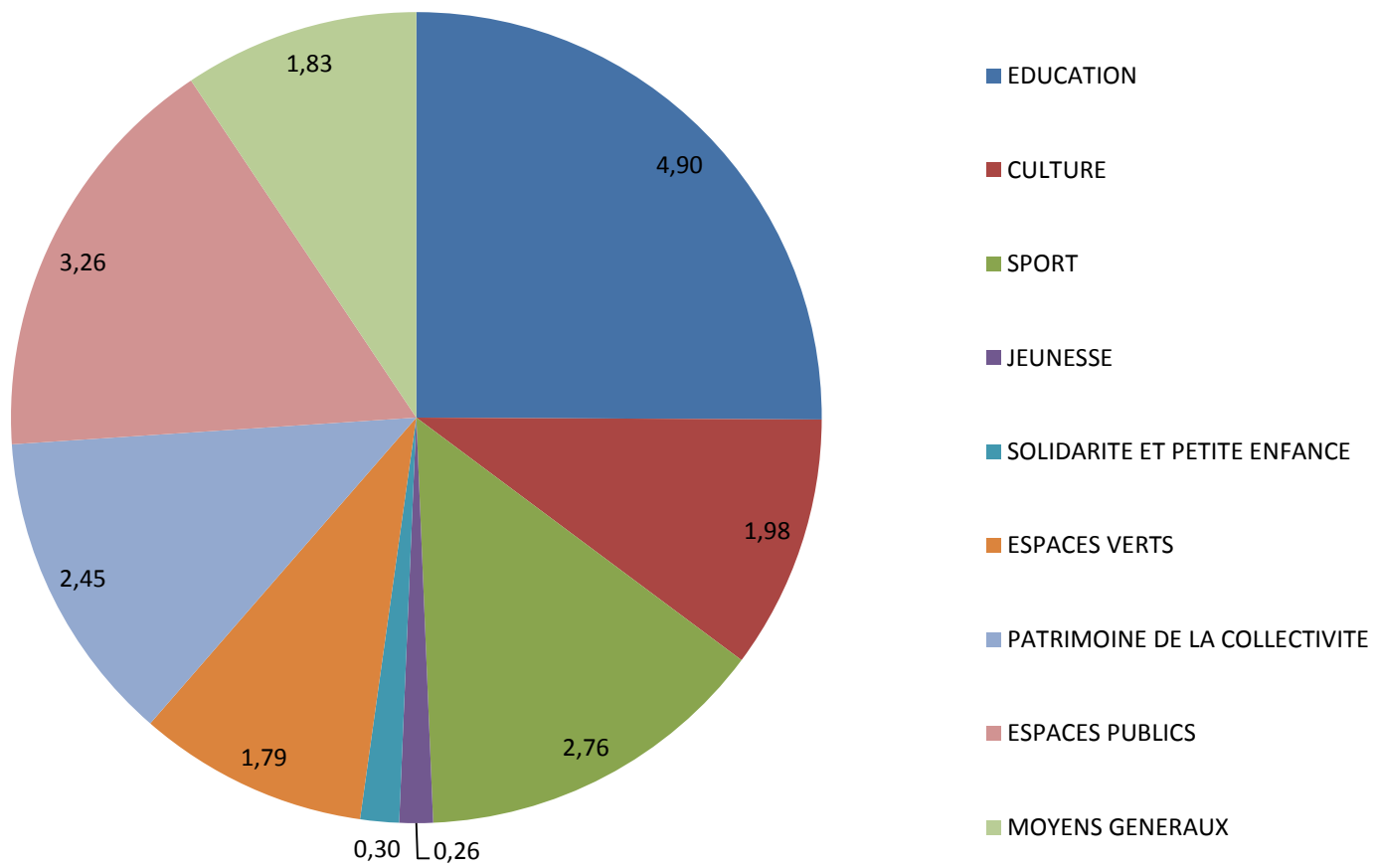
Travaux en régie	1 312 150 €
<b>Total</b>	<b>57 540 764 €</b>

Pour mémoire, ces montants ne tiennent plus compte des dépenses désormais prises en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre des compétences transférées et de celles comptabilisées au budget annexe Sernam Boulingrin.

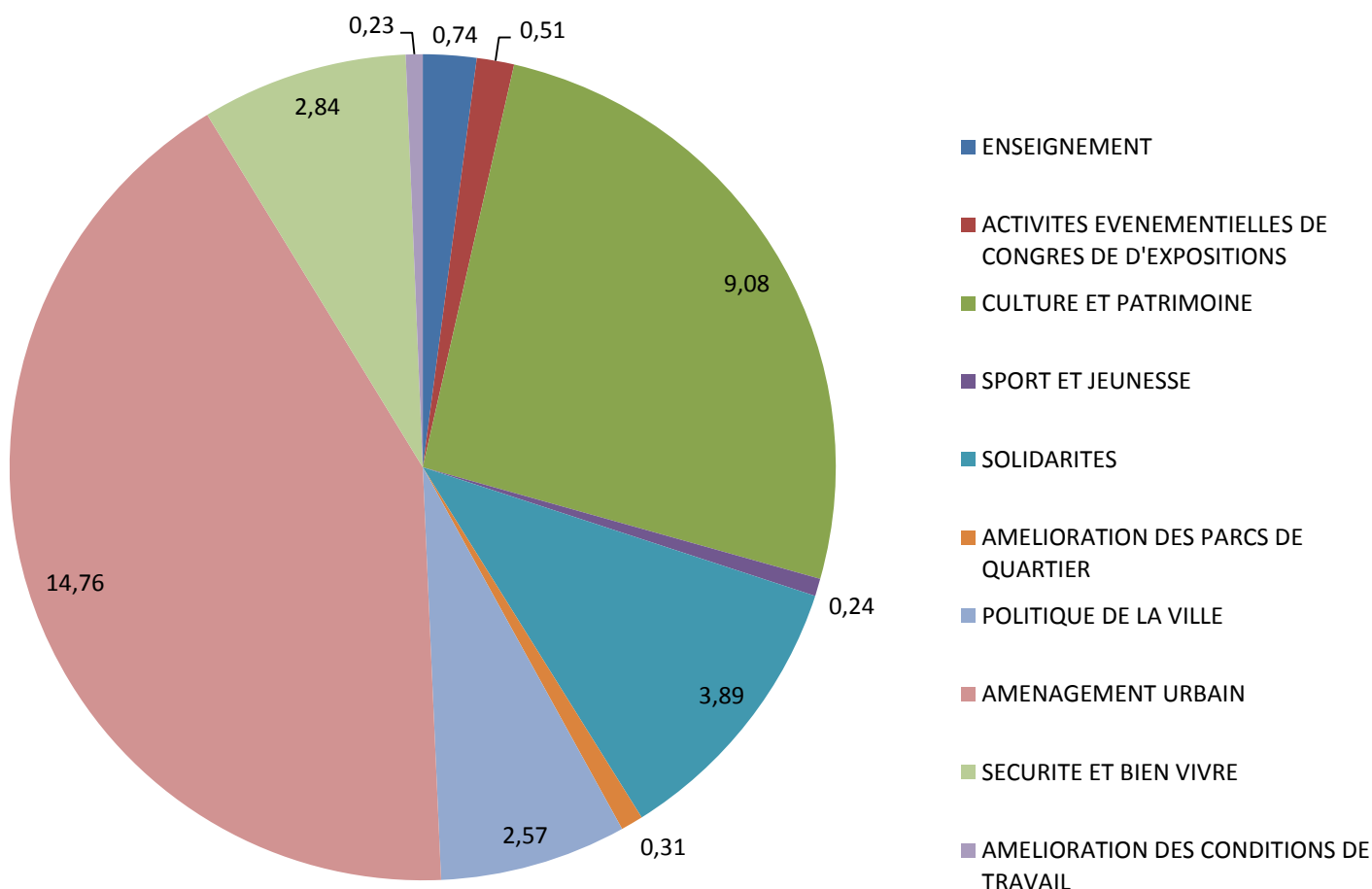
Les dépenses d'équipement, prises en compte dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, comprennent :

- Les investissements **COURANT** pour **19,54 M€**
- Les investissements **PROJET** pour **35,18 M€**

En 2019, les investissements COURANT se sont répartis de la manière suivante (M€) :



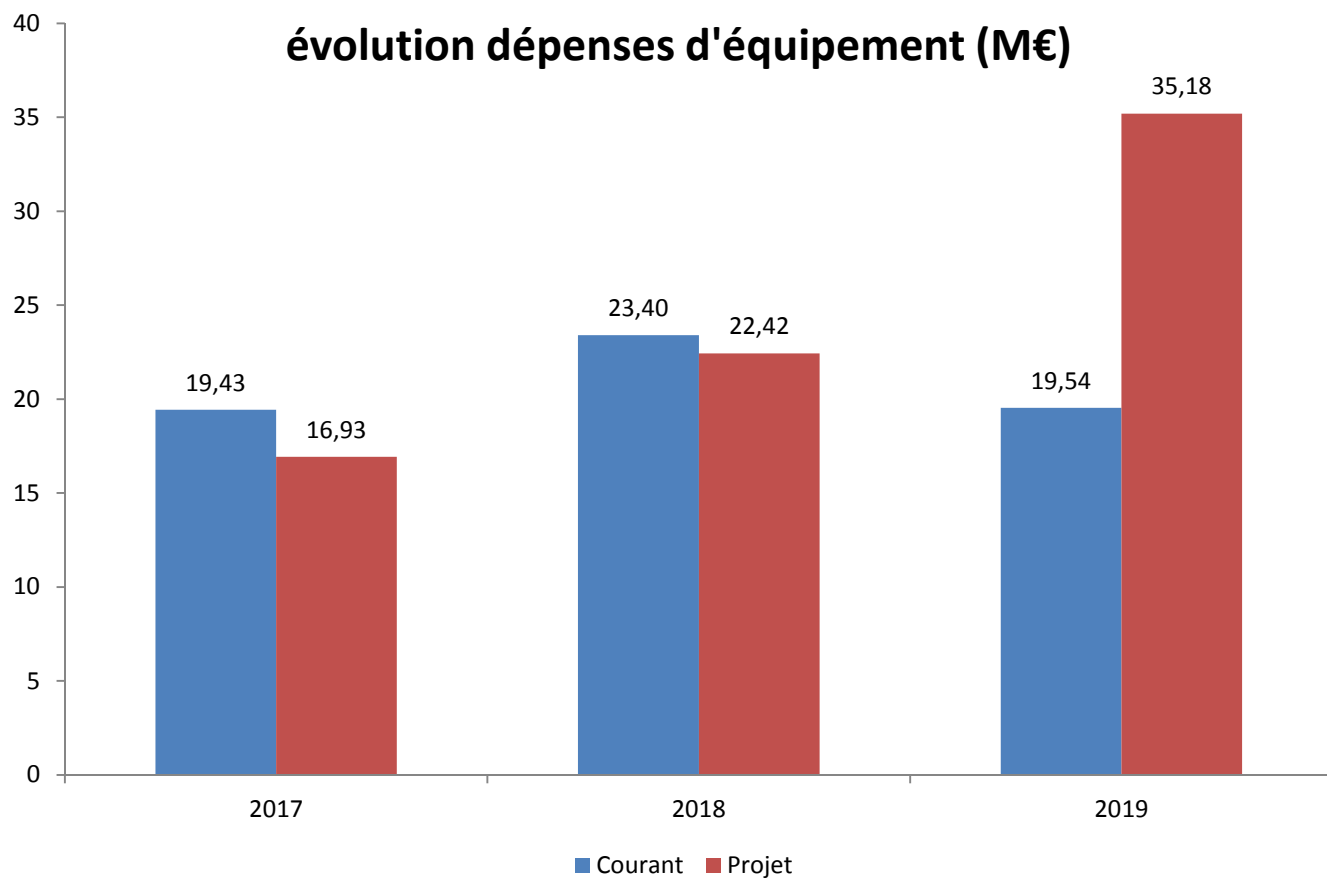
En 2019, les investissements PROJET se sont répartis de la manière suivante (M€) :



Pour ne citer que quelques opérations PROJET menées en 2019, on notera :

- L'équipement numérique des écoles pour 0,6 M€
- Le contrat Activités Événementielles de congrès et d'exposition pour 0,5 M€
- Les réserves mutualisées des musées pour 5,8M€
- Les études du nouveau Musée des Beaux-Arts pour 0,7M€
- Le spectacle de valorisation patrimoniale pour 0,97M€
- La maison de quartier Les Epinettes pour 3 M€
- Les Promenades pour 10,45 M€
- Les abords de la basilique Saint Remi pour 2,4 M€
- L'accessibilité des immeubles pour 1,86 M€
- Le renforcement de la vidéo-protection pour 0,7 M€
- La place de l'Hôtel de Ville pour 1,6 M€

A périmètre constant, depuis 2017, les dépenses d'équipement COURANT et PROJET ont évolué de la manière suivante :



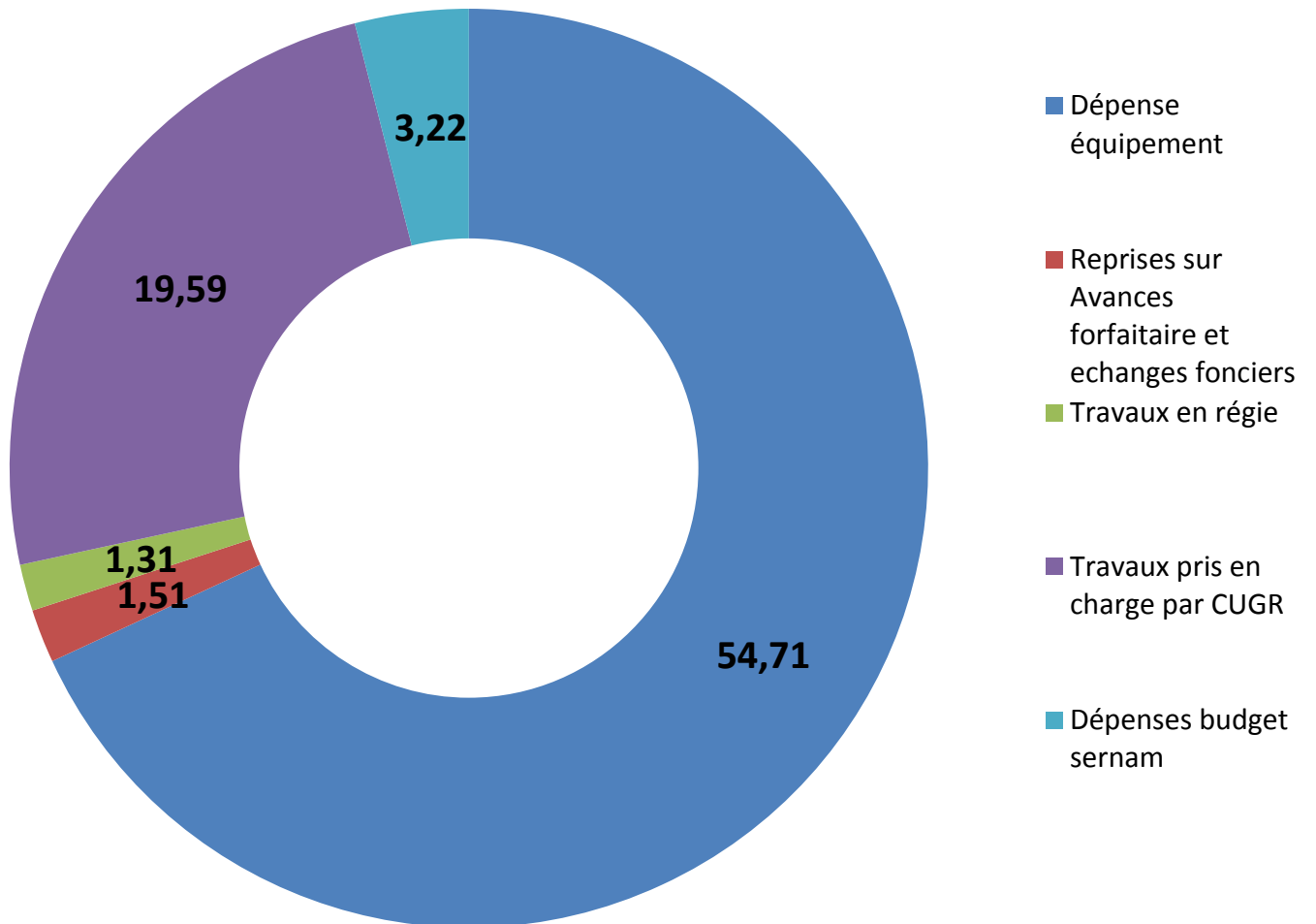
Par ailleurs, la communauté urbaine, au titre des compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a réalisé 19,58 M€ de travaux sur le territoire de la Ville de Reims, qui se décomposent de la manière suivante :

AP	Crédits de paiement 2019 réalisés
<b>Courant (voirie)</b>	<b>10 754 308 €</b>
<b>Projet :</b>	<b>8 834 070 €</b>
Sciences Po	1 189 219 €
Accompagnement Reims Grand Centre	1 881 916 €
PNRU1 Orgeval	378 618 €
PNRU1 Wilson	4 164 €
PNRU1 Epinettes	2 292 492 €
PNRU1 Croix-Rouge	524 077 €
Frange Sud	621 536 €
Abords Basilique St Remi	1 942 048 €
<b>TOTAL :</b>	<b>19 588 378 €</b>

Au sein de ces dépenses, 18 399 160 € ont été consacrés aux dépenses de voirie.



Au global, en incluant également les travaux portés par le budget annexe Sernam, Boulingrin les dépenses d'investissement pour la Ville de Reims se sont élevées, en 2019, à **80,35 M€**, réparties comme suit :



## VIème partie – Les budgets annexes

### A. Le budget annexe du restaurant municipal

Opérations réelles (en K€)	CA 2018	CA 2019	En %
Produits des services	201	214	6,8%
Participations CU et autres organismes	112	114	2,0%
Participations - emplois	11	0	-99,5%
Participations Ville	52	47	-9,8%
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors participation du budget principal)</b>	<b>374</b>	<b>375</b>	<b>0,1%</b>
Charges à caractère général	192	200	3,9%
Charges de personnel	399	389	-2,5%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>591</b>	<b>589</b>	<b>-0,4%</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>- 217</b>	<b>- 214</b>	<b>-1,2%</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>56</b>	<b>95</b>	<b>69,7%</b>
Besoin de financement	- 273	- 310	13,3%
<b>Couverture par le budget principal</b>	<b>273</b>	<b>310</b>	<b>13,3%</b>

Après une augmentation liée à l'ouverture du restaurant municipal à des partenaires extérieurs, les recettes de fonctionnement se stabilisent en 2019 (+0.1%).

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de -0.4%, notamment grâce à une baisse des charges de personnel. Les charges à caractère général augmentent de 3.9%. Parmi ces charges, le poste alimentation représente près de 83%.

Les dépenses d'investissement sont en hausse. Elles passent de 56 K€ en 2018 à 95 K€ en 2019. Elles comprennent près de 12 K€ de matériels divers (mise en place d'une hotte et d'un système de renouvellement de l'air) et 84 K€ de travaux. Ces travaux concernent le changement de menuiseries (porte et fenêtres), la réfection des réserves du sous-sol et la pose d'une crédence et de plinthes en inox au self.

La réalisation de ces dépenses d'investissement a nécessité la hausse de la participation d'équilibre du budget principal qui passe de 273 K€ en 2018 à 310 K€ en 2019.  
Pour rappel, cette participation était de 324 K€ en 2017.

## B. Le budget annexe ZAC SERNAM – Boulingrin

### 1. Le budget de fonctionnement

Le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement (en €)	CA 2018	CA 2019	En %
70 - Ventes de terrains aménagés	-	4 848 600	
74 - Dotations et participations	-	435 741	
<b>Recettes de gestion courante</b>	-	<b>5 284 341</b>	
77 - Produits exceptionnels	-	16 964	
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	-	<b>5 301 305</b>	
042 - Transferts entre sections	20 128 427	8 064 934	-59,9%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>20 128 427</b>	<b>13 366 239</b>	<b>-33,6%</b>

L'année 2019 a été marquée par la vente des lots A2 (Champagne Parc Auto pour la construction d'un parking de 745 places) et B3 (Duval Développement pour un programme mixte bureaux, logements, résidence étudiante et restaurant) pour respectivement 1 585 K€ et 3 264 K€.

Par ailleurs, une subvention FEDER de 435 K€ a été perçue pour l'acquisition du terrain Sernam, les études et les travaux de démolition de la Halle Sernam.

Les écritures de stockage des encours de production ont été intégrées en recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement (en €)	CA 2018	CA 2019	En %
011 - Charges à caractère général - Transferts d'actifs du budget principal	16 430 925	-	-100,0%
011 - Charges à caractère général - Autres	3 697 502	3 216 334	-13,0%
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>20 128 427</b>	<b>3 216 334</b>	<b>-84,0%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>20 128 427</b>	<b>3 216 334</b>	<b>-84,0%</b>
042 - Transferts entre sections	-	10 149 905	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>20 128 427</b>	<b>13 366 239</b>	<b>-33,6%</b>

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- le protocole transactionnel pour 1,61 M€ et indemnités d'éviction pour 500 K€ ;
- des travaux sur les espaces publics (démolition, dépollution, fouilles...) pour 1,1M€.

## 2. Le budget d'investissement

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordres budgétaires liés aux opérations de stocks.

Pour rappel, en 2018 le résultat du budget de zone était déficitaire de 858 K€.

Les opérations réalisées en 2019 ont permis un remboursement de l'avance au budget principal à hauteur de 909 K€ et le budget affiche un résultat de clôture en excédent de 318 K€.

### Annexe 1 : Les ratios légaux :

Informations financières - ratios	Valeurs (CA 2019) (population 2017)	Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>1064,61</b>	1163,00
Produit des impositions directes/population	<b>654,05</b>	640,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	<b>1372,95</b>	1326,00
Dépenses d'équipement brut/population	<b>298,36</b>	215,00
Encours de dette/population	<b>1365,94</b>	1144,00
Dotations globales de fonctionnement/population	<b>281,32</b>	206,00
Dépenses de personnel*/dépenses réelles de fonctionnement	<b>54,38%</b>	58,60%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>90,88%</b>	95,90%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	<b>21,73%</b>	16,20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>0,99</b>	0,86

*(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles, INSEE (population totale en 2017)*

*\*y compris mutualisation de services*

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la Ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

#### Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La Ville de Reims se situe en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la Ville de Reims est un peu plus faible que pour les communes de même strate et les efforts de gestion engagés depuis le début du mandat.

#### Produit des impositions directes / population.

Le niveau de la Ville de Reims est proche de celui des communes de même strate.

#### Recettes réelles de fonctionnement / population.

Cet indicateur se maintient au-dessus de la moyenne nationale.

#### Dépenses d'équipement brut / population

La Ville de Reims voit son niveau d'investissement progresser encore en 2019 et dépasse largement la moyenne de la strate avec 298 € par habitant.

Par ailleurs, le ratio de la ville augmente de près de 11%, quand celui de la strate n'augmente que de moins de 1% cette année.

#### Encours de dette / population.

Malgré les baisses de ces dernières années, l'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette mesurée par le ratio de désendettement qui est inférieur à 5 années soit largement en dessous de la limite communément admise (10 à 12 années).

#### Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est supérieure à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

#### Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

#### Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la Ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

#### Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Alors que ce ratio reste relativement stable sur la strate, après une année de forte baisse, celui-ci continue de progresser en 2019 pour la Ville de Reims (+24% en 2018 et +15% en 2019). Il démontre le volontarisme engagé ces dernières années en faveur d'un investissement massif sur la Ville de Reims.

#### Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'encours de la dette comparée à la richesse de l'entité.



## **Annexe 2 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie**

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunts) que court terme (ligne de trésorerie)

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

La baisse des coûts de financement long terme pour les collectivités constatée depuis plusieurs années s'est, une nouvelle fois, confirmée en 2019. Cette baisse s'explique d'une part, par des taux d'intérêts qui sont restés bas et d'autre part, par une concurrence toujours accrue entre les prêteurs, avec des offres de financement abondantes et diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation.

Le contexte de financement est resté favorable pour le secteur public local d'où un coût de ressource financière minoré.

En 2019, les collectivités ont emprunté 8,3 Md€ contre 7 Md€ en 2018. Le faible coût de la ressource explique en partie cette augmentation.

### **1 - Des taux toujours en baisse**

La baisse importante et continue des taux amorcée en 2014, s'est accrue en 2019.

L'EONIA, en territoire négatif depuis septembre 2014, a connu son plus bas niveau en 2019 avec un taux à -0,45% fin décembre. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi la même évolution.

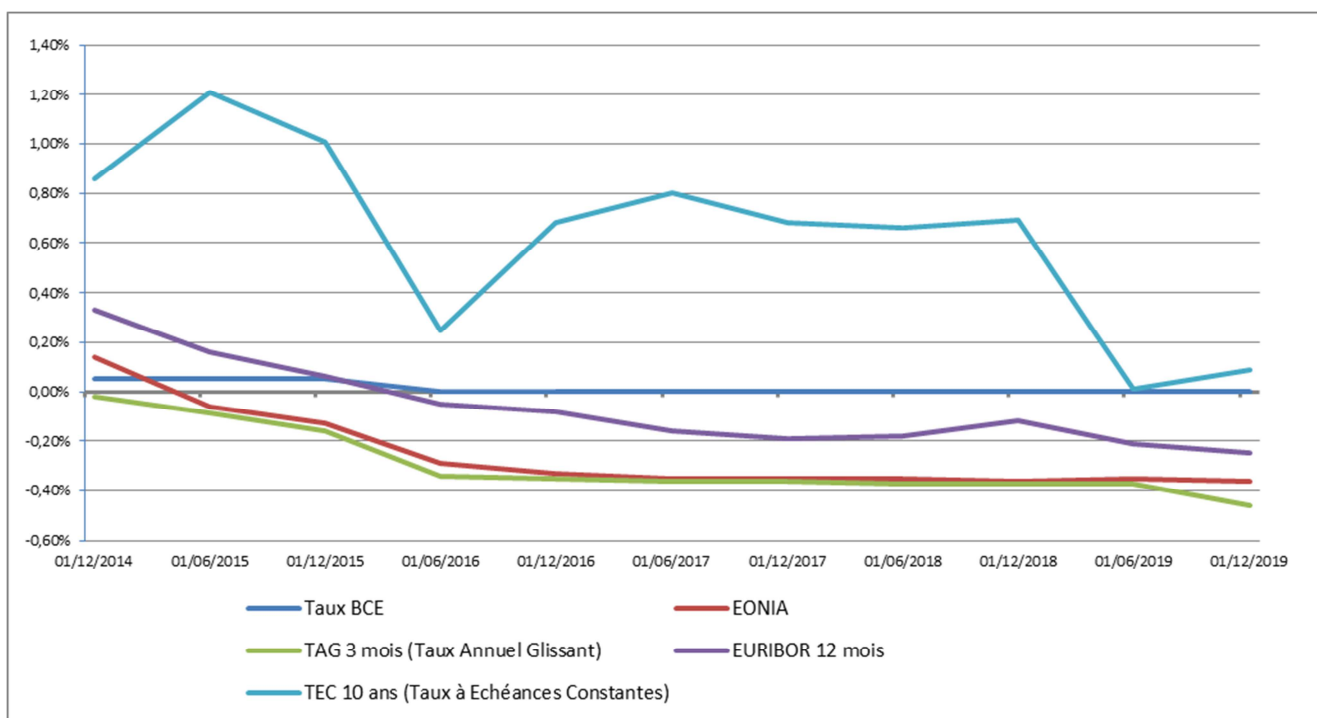
La baisse des taux longs s'est accentuée tout au long de l'année 2019. L'EURIBOR 12 mois était à -0,12% fin 2018 et a terminé à -0,25% fin 2019.

Concernant les taux fixes, la baisse est tout aussi significative. Le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans cotait 0,28%, hors marge bancaire avec amortissement progressif fin décembre 2019 contre 0,85% fin 2018. Lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la baisse s'est fortement accentuée avec un passage en territoire négatif du 20 février au 16 mars avec un niveau au plus bas de -0,22% atteint le 9 mars 2020. Dès le début du confinement lié à la crise sanitaire du covid19, la cotation est remontée à 0,22% mais est revenu au niveau de 0% à compter du 15 avril.

Début juin 2020, la BCE devrait annoncer un renforcement du plan d'urgence mis en place pour faire face à cette crise économique. Les marchés financiers sont dans l'attente des annonces de la BCE car l'enjeu majeur est de maintenir une stabilité des taux d'intérêts afin d'éviter un éclatement de la zone euro.

➤ Evolution des principaux taux depuis 2014 :

	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	30/06/18	31/12/18	30/06/19	31/12/19
<b>Taux BCE</b>	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<b>EONIA</b>	0,14%	-0,13%	-0,33%	-0,35%	-0,36%	-0,36%	-0,36%	-0,45%
<b>TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)</b>	-0,02%	-0,16%	-0,33%	-0,35%	-0,37%	-0,37%	-0,37%	-0,46%
<b>EURIBOR 12 mois</b>	0,33%	0,06%	-0,03%	-0,19%	-0,18%	-0,12%	-0,21%	-0,25%
<b>TEC 10 ans (Taux à Echéances Constantes)</b>	0,86%	1,01%	0,68%	0,68%	0,65%	0,69%	0,01%	0,09%



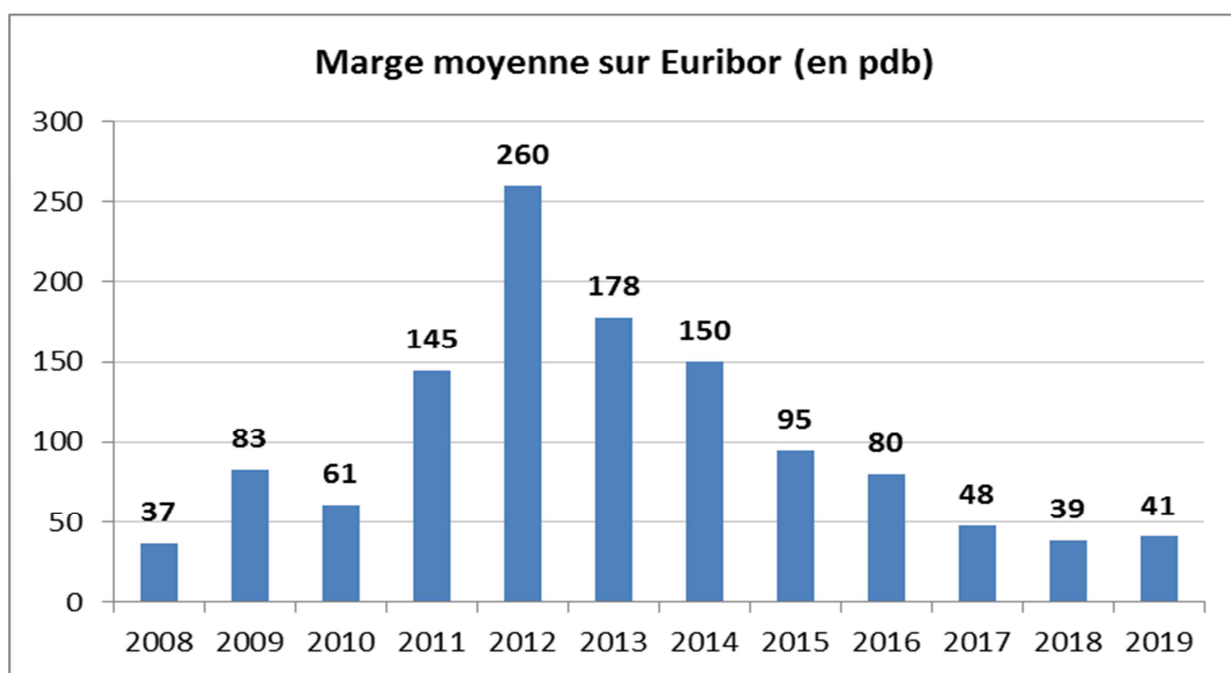
*Données Finance Active*

Grâce à la baisse des taux longs et à des taux courts toujours négatifs, le taux moyen des prêts souscrits en 2019 par les collectivités est passé sous la barre des 1% avec un taux moyen historiquement bas à 0,71% contre 1,10% en 2018. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 0,77%.

Cette baisse s'explique surtout par la baisse des taux moyens souscrits à taux fixe. Ainsi, 77% des emprunts 2019 ont été contractualisés à taux fixe dont plus de 90% sur la base d'un taux inférieur à 1,25%.

Concernant les emprunts 2019 souscrits à taux variable, la marge moyenne appliquée sur l'EURIBOR est de 0,41%. Ce niveau de marge se stabilise depuis trois ans. Plus de 81% des emprunts souscrits à taux variable en 2019 avaient une marge inférieure ou égale à 0,60%.

Si les financements à taux variable n'ont représenté que 23% du total des prêts contractualisés en 2019, l'explication est en partie due au fait que le floor à 0% appliqué sur les index augmente substantiellement la marge des emprunts.



*Données Finance Active*

## **2 – Une offre de financement importante et diversifiée**

Les offres de crédits proposées aux collectivités sont toujours nombreuses et ont largement couvert leurs besoins de financement.

Les coûts de financement restent faibles sous l'effet de taux d'intérêt bas et du maintien d'une concurrence forte entre les prêteurs.

Pour la cinquième année consécutive, la Banque Postale domine le marché des nouveaux financements. Forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, elle s'affirme comme le premier prêteur bancaire en portant 45% des financements à long terme accordés aux collectivités locales en 2019 contre 33% en 2018. Le groupe BPCE arrive en seconde position avec 20%. La Société Générale avec 16% et le groupe Crédit Agricole avec 15% constatent quant à eux, un recul par rapport à l'année précédente.

A noter en 2019, l'absence des banques allemandes (PBB et SAARLB) qui en 2018 représentaient près de 6% des financements.

### 3 – Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts

L'encours de la dette globale de la ville est passé de 272,46 M€ au 31/12/2018 à **253,49 M€** au 31/12/2019 soit une baisse de près de 7%.

Cette diminution s'explique par le fait que la ville a procédé au remboursement de 33,97 M€ de capital et dans le même temps n'a consolidé que 15 M€ d'emprunts pour financer ses investissements.

Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la consolidation annuelle d'emprunts est inférieure au remboursement annuel du capital de la dette. Ainsi, l'encours est passé de 320,17 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 253,49 M€ au 31 décembre 2019 soit une baisse de 66,7 M€.

Cet encours de **253,49 M€** au 31/12/2019 doit également être minoré de l'encours théorique transféré à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert des compétences d'aménagement et entretien de voirie et d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La ville n'ayant pu identifier des emprunts spécifiques destinés au financement de ces compétences transférées, a déterminé des modalités de transfert de dette théorique.

L'encours, après transfert de la dette théorique s'élève au 31/12/2019 à **231,52 M€** :

	<b>Encours au 31/12/2018</b>	<b>Encours au 31/12/2019</b>
Budget Principal	272 457 088 €	253 485 839 €
Budget Principal - Dette théorique	-25 081 152 €	-21 969 088 €
<b>Budget Global – Encours net</b>	<b>247 375 936 €</b>	<b>231 516 751 €</b>

La baisse de la charge financière liée à la dette se constate encore en 2019.

La charge d'intérêts de la dette (hors ICNE) a baissé de plus de 11% entre 2018 et 2019. Elle s'élève à **5,1 M€** en 2019 contre 5,7 M€ en 2018. Pour mémoire, cette charge d'intérêts s'élevait à 7,77 M€ en 2016, soit une baisse de plus de 34% sur 4 ans.

Cette baisse résulte de plusieurs facteurs :

- La baisse conséquente de l'encours depuis 4 ans avec un montant des emprunts consolidés annuellement inférieur au montant des remboursements annuels en capital,
- La Ville de Reims continue de profiter de niveaux de taux très bas sur son encours à taux variable qui représente 47% de l'encours global fin 2019, Les index variables étant négatifs, le coût des intérêts correspond uniquement à la marge (marges actuelles comprises entre 0,01% et 1%),
- Les dernières consolidations et contractualisations ont été effectuées sur des niveaux de taux très bas.

#### **4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2019**

##### **▪ Emprunts encaissés : 15 000 000 €**

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois avec une marge de 0,39%,
- Prêt Crédit Coopératif : 5 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux de 1,35% à échéance trimestrielle.

Sur les quatre dernières années, la ville a très fortement réduit son recours à l'emprunt :

- ✓ 26 M€ consolidés en 2016,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2017,
- ✓ 10 M€ consolidés en 2018,
- ✓ 15 M€ consolidés en 2019.

##### **▪ Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2019 : 20 000 000 €**

- Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de 0,36%, date limite d'appel des fonds : octobre 2020,
- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,37% date limite d'appel des fonds : avril 2021.

## 5 – Stratégie de gestion de dette

La stratégie de gestion de la dette de la ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

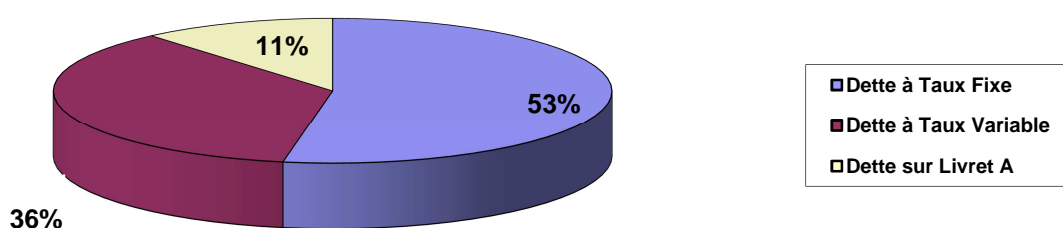
## 6 – Résultat de la stratégie appliquée en 2019

✓ Le ratio encours budget principal / autofinancement brut est de **5 ans** en 2019 contre 5,8 ans en 2018. Il est ramené à 4,55 ans si l'on déduit l'encours théorique, et reste très en deçà du seuil fixé par le dispositif de contractualisation Etat Collectivités, qui est de 12 ans.

✓ La répartition de l'encours de la ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

✓ L'encours global hors dette théorique, au 31 décembre 2019 se présente de la façon suivante :



Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.

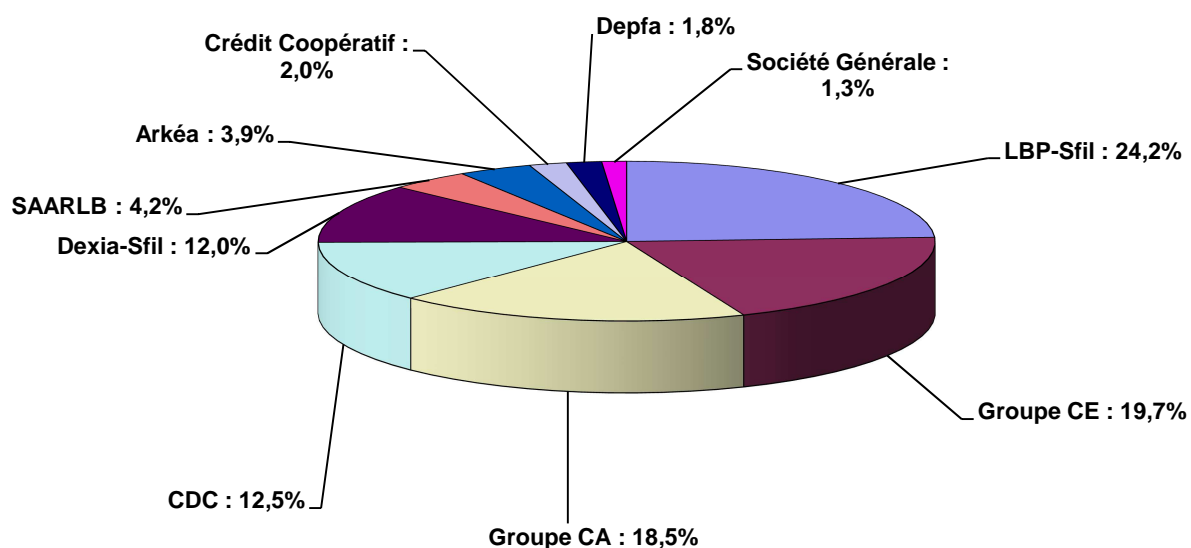
Cette répartition est quasi-identique à celle de l'année précédente (55% de l'encours à taux fixe au 31/12/2018).

✓ Le taux moyen de la dette globale de la ville au 31 décembre 2019 est de **1,81%**. Il est en légère diminution par rapport à celui du 31 décembre 2018 qui était à 1,92%. Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants est de 2,07%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de 2,10%.

Du fait des taux historiquement bas, le taux moyen de l'encours à taux variable (hors Livret A) s'élève à 0,45%. Le taux moyen est de 1,54% pour l'encours sur Livret A et de 2,78% pour l'encours à taux fixe.



✓ La répartition de l'encours global au 31 décembre 2019 par prêteur est la suivante :



62% de l'encours est détenu par La Banque Postale, le Groupe Caisse d'Épargne et le Groupe Crédit Agricole. La Banque Postale devient le premier prêteur de la collectivité avec près d'un quart de l'encours.

## 7 – La gestion de trésorerie :

La ville a, depuis plusieurs années, mis en place une gestion optimisée de sa trésorerie afin de réduire les disponibilités déposées auprès du Trésor (Compte 515). L'objectif de cette gestion de trésorerie est de déterminer au mieux les besoins quotidiens de la collectivité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le solde du Compte 515 était de 21,96 M€. Au 31 décembre 2018 ce solde s'élevait à 21,59 M€. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui en 2019 représente environ 800 000 €, et correspond à 27 jours de trésorerie.

La ligne de trésorerie reste l'outil le plus adéquat pour gérer la trésorerie 0. Elle n'a pas vocation à financer les investissements mais permet de couvrir les décalages temporaires dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. La ligne de trésorerie, d'une durée d'un an, est très souple d'utilisation et a un coût financier inférieur à un emprunt car son coût ne porte que sur les fonds utilisés de façon ponctuelle.

En juin 2019, La ville a contracté une ligne de trésorerie à hauteur de 20 M€ :

- Ligne souscrite auprès de La Banque Postale indexé sur l'EONIA majoré de 0,21%. (contre EONIA + marge à 0,27% en 2018), sans Commission de Non Utilisation – CNU.

Compte tenu de la faible utilisation des lignes de trésorerie depuis deux ans, il était important de contractualiser une ligne sans CNU.

Comme pour les financements à long terme, l'offre de ligne de trésorerie a été très attractive en 2019, avec des niveaux de marge plus bas et de nombreuses offres sans CNU.

La ville, du fait d'un léger excédent de trésorerie, n'a eu recours à sa ligne de trésorerie que de façon très ponctuelle. Le montant des tirages cumulés en 2019 s'est élevé à 33,24M€.

Les intérêts payés en 2019 au titre de ces 33,24 M€ se sont élevés à 2 058 €.

La ville est en cours de renouvellement de sa ligne de trésorerie. La crise sanitaire a quelque peu renchéri les coûts des lignes de trésorerie mais celles-ci restent des outils simples, rapides et encore peu onéreux. La collectivité privilégiera comme elle l'a fait les années précédentes, une ligne sans CNU qui ne lui coûtera que si elle procède à des tirages de fonds.

Au 31 décembre, la ville avait procédé au remboursement total de l'encours sur la ligne de trésorerie.

## Annexe 3 – Définitions et méthodologie

### Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA y compris les cessions des immobilisations

## Tableaux des retraitements

	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement au CA</b>	<b>266 186 397</b>	<b>254 786 124</b>
Produits exceptionnels	-20 543 976	-6 450 158
Remboursement charges intérêts de la dette globalisée par la CU	-841 320	-743 499
Travaux en régie	855 247	1 312 151
<b>Recettes réelles de fonctionnement retraitées</b>	<b>245 656 348</b>	<b>248 904 618</b>

<b>Dépenses réelles de fonctionnement au CA</b>	<b>199 346 641</b>	<b>198 878 856</b>
Intérêts	-5 278 340	4 694 782
<b>Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts</b>	<b>194 068 302</b>	<b>194 184 074</b>
Intérêts moratoires et autres pénalités	-400	-485
Amendes fiscales et pénales	-225	0
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-45 257	-52 080
Titres annulés	-72 624	-34 265
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations aux provisions	0	0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées</b>	<b>193 949 796</b>	<b>194 097 244</b>

<b>Dépenses réelles d'investissement au CA</b>	<b>104 022 339</b>	<b>90 859 738</b>
Capital de la dette	-33 679 710	-33 971 249
Remboursement anticipé d'emprunt	0	0
Refinancement et revolving	0	0
<b>Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette</b>	<b>70 342 629</b>	<b>56 888 490</b>
Travaux en régie	855 247	1 312 151
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	118 506	86 830
<b>Dépenses réelles d'investissement retraitées</b>	<b>71 316 381</b>	<b>58 287 471</b>

<b>Recettes réelles d'investissement au CA</b>	<b>60 877 363</b>	<b>69 106 630</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	-33 799 927	-34 813 462
Refinancement et revolving	0	0
Emprunts	-10 000 000	-15 000 000
<b>Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent</b>	<b>17 077 436</b>	<b>19 293 168</b>
Produits de cessions des immobilisations	19 849 053	6 157 577
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	694 923	292 581
Dette récupérable sur compétences transférées	-3 014 243	-3 112 064
<b>Recettes réelles d'investissement retraitées</b>	<b>34 607 169</b>	<b>22 631 262</b>

## Annexe 4

### CA 2019 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims			
flux Ville / CU	flux Communauté urbaine du Grand Reims	<b>budget principal</b>							
		<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>			
		<b>4 902 777</b>				<b>27 504 156</b>			
		dont				depuis VDR (2)			
		vers Ville de Reims 012				depuis autres communes (2')			
		vers Ville de Reims 011				depuis CCAS de Reims			
		<b>sous total VDR (1) 3 305 550</b>							
		vers autres communes 012							
		vers autres communes 011							
		<b>sous autres communes (1') 820 314</b>							
vers transports				recettes depuis BA (4)					
vers eau									
vers assainissement									
vers archéologie									
vers ordures ménagères									
<b>sous total BA (3) 776 913</b>									
		<b>budget principal</b>							
		<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>			
		<b>principal (2) 22 920 106</b>				<b>principal (1) 3 326 904</b>			
		dont				depuis CUGR (1)			
		chap 012				depuis CCAS de Reims			
		chap 011							
						<b>3 305 550</b>			
						<b>21 354</b>			
		<b>budgets annexes</b>							
		<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>			
		Eau vers ppal				transports			
		Assainissement				eau depuis ppal			
		Transport				assainissement			
		Bezannes				archéologie			
		Malle				OM			
		OM				TOTAL (3)			
		Archéologie							
		Husselle							
		Coubertin							
		Boucle							
		TOTAL (4)							
		<b>budgets annexes</b>							
		<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>			
		spanc vers assainissement				assainissement depuis spanc			
		assainissement depuis eau				eau depuis assainissement			
		<b>50 090</b>				<b>50 090</b>			
		<b>1 925 558</b>				<b>1 925 558</b>			

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes